

2020



Communauté de Communes
de la Région de
MOLSHEIM-MUTZIG



RAPPORT D'ACTIVITE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG**

2 route Ecospace - B.P. 93077
67125 MOLSHEIM CEDEX
Tél. : 03.88.49.82.58
secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE	3
1.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES DU TERRITOIRE	3
1.2. FONCTIONNEMENT / ORGANISATION	4
2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPÉTENCES ET DES MOYENS	11
2.1. LES COMPÉTENCES ACTUELLES	11
2.2. LES MOYENS HUMAINS	12
2.3. LES MOYENS FINANCIERS	13
2.4. LES MOYENS MATÉRIELS	16
3. ACTIONS ET RÉALISATIONS 2020	18
3.1. CRISE SANITAIRE – COVID-19	18
3.2. DÉVELOPPEMENT ET ACTIONS ÉCONOMIQUES.....	19
3.3. TOURISME	20
3.4. LIAISONS CYCLABLES	23
3.5. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (G.E.M.A.P.I.)	26
3.6. LES PISCINES	27
3.7. ÉPICERIE SOLIDAIRE « GRAIN DE SEL ».....	30
3.8. EAU ET ASSAINISSEMENT	34
3.9. ACTIONS DE COMMUNICATION	36
3.10. RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.)	38
3.11. LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (S.I.G.)	42
3.12. TRANSPORT À LA DEMANDE : AUTO COM'	45
3.13. BANQUE DE MATÉRIEL INTERCOMMUNALE	47
3.14. AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MOLSHEIM & MUTZIG	50
3.15. BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES	53
3.16. AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE.....	54
3.17. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	56

1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de STRASBOURG, dans le piémont des Vosges, la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG a été créée le 31 décembre 1997. Elle rassemble 18 Communes regroupant 40.823 habitants.

1.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES DU TERRITOIRE

1.1.1. Les chiffres-clés

✓ Nombre de Communes membres	:	18
✓ Population	:	40.823
✓ Superficie	:	160 km ²
✓ Densité	:	252 habitants/km ²
✓ Altitude maximale	:	964 mètres (OBERHASLACH)
✓ Altitude minimale	:	153 mètres (DUPPIGHEIM)
✓ Budget Primitif 2020	:	61.664.804,80 € (investissement + fonctionnement)
✓ Nombre de Conseillers Communautaires	:	48 membres titulaires + 2 membres suppléants
✓ Nombre d'agents	:	46,5 (en équivalent temps plein)

1.1.2. Les Communes membres

COMMUNES	DATE DE L'ARRETE PREFECTORAL D'AFFILIATION	POPULATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2020	%
ALTORF	31 DECEMBRE 1997	1 311	3,21 %
AVOLSHEIM	2 AOUT 2002	727	1,78 %
DACHSTEIN	31 DECEMBRE 1997	1 823	4,47 %
DINSHEIM-sur-BRUCHE	31 DECEMBRE 1997	1 495	3,66 %
DORLSHEIM	31 DECEMBRE 1997	2 678	6,56 %
DUPPIGHEIM	23 DECEMBRE 2002	1 615	3,96 %
DUTTLENHEIM	31 DECEMBRE 2003	2 919	7,15 %
ERGERSHEIM	31 DECEMBRE 1997	1 371	3,36 %
ERNOLSHEIM-BRUCHE	31 DECEMBRE 1997	1 893	4,64 %
GRESSWILLER	31 DECEMBRE 1997	1 714	4,20 %
HEILIGENBERG	1 ^{ER} JANVIER 2014	686	1,68 %
MOLSHEIM	31 DECEMBRE 1997	9 526	23,33 %
MUTZIG	31 DECEMBRE 1997	6 061	14,85 %
NIEDERHASLACH	1 ^{ER} JANVIER 2014	1 419	3,48 %
OBERHASLACH	1 ^{ER} JANVIER 2014	1 808	4,43 %
SOULTZ-les-BAINS	31 DECEMBRE 1997	965	2,36 %
STILL	1 ^{ER} MAI 2012	1 836	4,50 %
WOLXHEIM	28 JANVIER 2002	976	2,39 %
TOTAL		40 823	100 %

1.2. FONCTIONNEMENT / ORGANISATION

1.2.1. L'organe délibérant : le Conseil Communautaire

Les Conseillers Communautaires ont été élus au suffrage universel direct, par fléchage, dans le cadre des élections municipales en mars et juin 2020. Les Conseillers Communautaires composent l'organe délibérant de la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire est composé de **48 membres titulaires** et de 2 membres suppléants, soit 50 membres au total.

En 2020, le Conseil Communautaire s'est réuni **7 fois** et **91 délibérations** ont été prises.

Les délégués communautaires :

ALTORF



Bruno EYDER

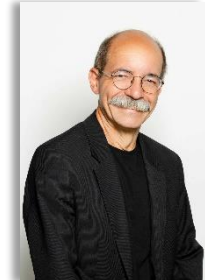


Laurence HOMMEL

AVOLSHEIM

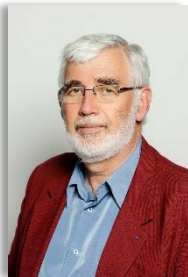


Pascal GEHIN



Christian WAGNER

DACHSTEIN



Jean-Claude ANDRE



Laetitia MARTZ

DINSHEIM-SUR-BRUCHE



*Marie-Reine
FISCHER*



Laurent JUSZCZAK

DORLISHEIM



Gilbert ROTH



*Marie-Madeleine
IANTZEN*



David PAULY

DUPPIGHEIM



Julien HAEGY



Audrey DESCHLER

DUTTLENHEIM



Jean-Luc RUCH



Florence SPIELMANN



Alexandre DENISTY

ERGERSHEIM



Marianne WEHR



Éric BOEHLER

ERNOLSHEIM-BRUCHE



Éric FRANCHET



Camille VIOLAS

GRESSWILLER



Pierre THIELEN



Sandrine HIMBERT

HEILIGENBERG



Guy ERNST



*Jean-François
SCHNEIDER*

MOLSHEIM



Laurent FURST



Philippe HEITZ



Chantal JEANPERT



Gilbert STECK



Sylvie TETERYCZ



Martial HELLER



*Christelle WAGNER-
TONNER*



Catherine WOLFF



Jean-Michel WEBER



*Marie-Bernadette
PIETTRE*

MUTZIG



Jean-Luc SCHICKELE



Caroline PFISTER



Thierry KLEIN



Patrick SCHULTHEISS



*Armelle
MORGENTHALER*



Claudio FAZIO

NIEDERHASLACH



Marielle HELLBOURG



Laurent FARON



Jean BIEHLER



Mireille RODRIGUEZ

OBERHASLACH

SOULTZ-LES-BAINS



Alexandra COLIN



Nicolas WEBER

STILL



Alexandre GONCALVES



Nicole SCHWARTZ



Adrien KIFFEL



Nathalie DISCHLER

1.2.2. L'organe exécutif

1.2.2.1. Le Président



Le Président de la Communauté de Communes, **Monsieur Laurent FURST**, assure l'exécutif de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale

1.2.2.2. Les Vice-Présidents

Par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil Communautaire a décidé la création de sept postes de Vice-Présidents pour la durée du mandat.

Les délégations de fonctions et de signatures ont, par arrêté spécifique du Président, été attribuées de la manière suivante :



Monsieur **Jean-Luc SCHICKELE – 1^{er} Vice-Président**, est délégué pour remplir les fonctions relevant du **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DES LIAISONS CYCLABLES INTERCOMMUNALES**.

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités
- Gestion et entretien des zones d'activités
- Mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises dans les zones d'activités communautaires
- Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables communautaires



Madame **Marie-Reine FISCHER - 2^{ème} Vice-Présidente**, est déléguée pour remplir les fonctions relevant des **FINANCES, DU BUDGET ET DU TRANSPORT A LA DEMANDE**.

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Ordonnancement des dépenses et des recettes et signature de toute pièce comptable
- Fiscalité

- Marchés Publics
- Gestion de la dette
- Gestion de la trésorerie
- Participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK
- Organisation, gestion et financement du transport à la demande



Monsieur **Adrien KIFFEL** - **3^{ème} Vice-Président**, est délégué pour remplir les fonctions relevant des **PISCINES ET DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS SPECIFIQUES SUIVANTES : MARATHON DU VIGNOBLE ET TOUR-VELO.**

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Entretien et gestion des piscines
- Réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines
- Organisation du Marathon du Vignoble et du Tour-Vélo



Madame **Marianne WEHR** - **4^{ème} Vice-Présidente**, est délégué pour remplir les fonctions liées aux **ACTIONS SOCIALES ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE, NOTAMMENT LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES, L'EPICERIE SOCIALE, LA MAISON DE SERVICE AU PUBLIC INTERGENERATIONNEL, LES DECHETS MENAGERS ET LES ENERGIES RENOUVELABLES.**

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Gestion et suivi du Relais d'Assistants Maternelles
- Suivi et financement de l'épicerie sociale
- Etude, construction et gestion d'une Maison de Service au Public Intergénérationnel
- Gestion des déchets ménagers et déchets assimilés
- Toute action en matière d'énergies renouvelables, notamment l'élaboration d'un plan climat en partenariat avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Bruche-Mossig



Monsieur **Pierre THIELEN** - **5^{ème} Vice-Président**, est délégué pour remplir les fonctions relevant de **L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT, DE L'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU ET DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.**

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable
- Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin Bruche-Mossig

- Participation à la transformation du Syndicat Mixte du Bassin Bruche-Mossig en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Monsieur Pierre THIELEN est en outre chargé de la présidence de la Commission d'Eau et d'Assainissement.



Monsieur **Jean BIEHLER - 6^{ème} Vice-Président**, est délégué pour remplir les fonctions relevant **DU TOURISME ET EN PARTICULIER DE L'ACQUISITION DU FORT DE MUTZIG ET DES AIRES DE CAMPING-CARS.**

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Organisation, développement et promotion du tourisme
- Suivi de la taxe de séjour
- Tractations tendant à l'acquisition du site du Fort de MUTZIG
- Création, gestion et entretien d'aires de camping-cars

Monsieur Jean BIEHLER est en outre chargé de la présidence de la Commission du Tourisme.



Monsieur **Bruno EYDER - 7^{ème} Vice-Président**, est délégué pour remplir les fonctions relevant **DE LA MUTUALISATION ET EN PARTICULIER DE LA BANQUE DE MATERIEL INTERCOMMUNALE, DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL, DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE ET DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES.**

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Mise en œuvre et suivi d'actions de mutualisation
- Implantation et gestion des bornes de recharges pour véhicules électriques
- Gestion et exploitation du Système d'Information Géographique Intercommunal
- Suivi de la réalisation des infrastructures et réseaux de communication à très haut débit
- Equipement et gestion de la banque de matériel intercommunale

1.2.2.3. Le Bureau

Le Bureau comprend, en qualité de membres permanents et attitrés, les personnes suivantes : le Président, les Vice-Présidents, le Directeur Général des Services.

En 2020, le Bureau s'est réuni **13** fois.

1.2.3. Les instances collégiales

1.2.3.1. Les Commissions d'Instruction du Conseil Communautaire

En vue d'une discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, le Conseil Communautaire a procédé à la création de 3 Commissions d'Instruction : **COMMISSION REUNIE, COMMISSION EAU ET**

Au cours de l'année 2020 :

- la Commission Réunie s'est réunie **5** fois,
- la Commission Eau et Assainissement s'est réunie **2** fois,
- la Commission Tourisme s'est réunie **1** fois.

1.2.3.2. La Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres (C.A.O.)

La C.A.O. est une Commission légale, qui est imposée de plein droit selon les dispositions législatives et réglementaires et dont la composition et le fonctionnement sont fixés par les textes. La C.A.O. de la Communauté de Communes est composée de :

Membres à voix délibérative :

- **Président** : L'autorité habilitée à signer le marché public ou la convention de délégation de service public ou son représentant

- **Membres titulaires :**
 - Madame Catherine WOLFF, Conseillère Municipale de MOLSHEIM,
 - Monsieur Jean-Claude ANDRE, Maire de DACHSTEIN,
 - Monsieur Gilbert ROTH, Maire de DORLSHEIM,
 - Monsieur Pascal GEHIN, Maire d'AVOLSHEIM,
 - Monsieur Adrien KIFFEL, Maire de WOLXHEIM.

- **Membres suppléants :**
 - Monsieur Éric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-BRUCHE,
 - Madame Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH,
 - Madame Mireille RODRIGUEZ, Adjointe au Maire d'OBERHASLACH,
 - Monsieur Guy ERNST, Maire de HEILIGENBERG,
 - Monsieur Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM

Membres à voix consultatives :

- le comptable public de la Communauté de Communes
- un représentant de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
- un ou plusieurs membres du Service Technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels Services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat
- des personnalités désignées par le Président de la Commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPÉTENCES ET DES MOYENS

Les interventions de la Communauté de Communes doivent obéir aux principes de spécialité et de subsidiarité. Elle n'est ainsi compétente que dans les champs d'interventions qui lui ont été confiés par ses Communes membres. Les Communes, quant à elles, ne peuvent plus opérer dans le domaine transféré. De même, la Communauté de Communes ne peut pas exercer de compétences pour lesquelles elle n'a pas eu délégation.

2.1. LES COMPÉTENCES ACTUELLES

L'Article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux Communautés de Communes, l'exercice de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. Les compétences actuelles exercées par la Communauté de Communes sont les suivantes :

2.1.1. Compétences obligatoires

- ⇒ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur.
- ⇒ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- ⇒ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement :
 - Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
 - Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
 - Défense contre les inondations et contre la mer,
 - Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- ⇒ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- ⇒ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

2.1.2. Compétences optionnelles

- ⇒ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
 - Entretien, gestion et réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.
- ⇒ Action sociale d'intérêt communautaire
 - Participation financière à la gestion d'une épicerie sociale.
 - Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles.
 - Participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK.
 - Création et gestion de maisons de services au public.
- ⇒ Assainissement :
 - Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales,
 - Contrôle des installations d'assainissement non collectif.

- ⇒ Eau :
 - Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable, incluant la gestion des abonnés et l'assistance administrative.

2.1.3. Compétences facultatives

- ⇒ Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables.
- ⇒ Installation, gestion et entretien de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- ⇒ Création et gestion d'une banque de matériel intercommunale.
- ⇒ Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique intercommunal.
- ⇒ Organisation de services de transport à la demande par délégation de la Région Grand Est.
- ⇒ Aménagement numérique du territoire : participation financière aux infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit.
- ⇒ Participation financière à la mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises.
- ⇒ En matière touristique :
 - la création, la mise en place de circuits touristiques intercommunaux et l'entretien de leur signalétique,
 - l'instauration et la gestion de la taxe de séjour sur son territoire,
 - l'acquisition, le développement et la gestion du site du Fort de MUTZIG,
 - la création, la gestion et l'entretien d'aires de camping-cars.
- ⇒ Actions de communication destinées à renforcer l'image de la Communauté de Communes.
- ⇒ Habilitation à conventionner dans le cadre de ses compétences avec des communes non membres, selon les modalités de l'article L. 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ⇒ Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

2.2. LES MOYENS HUMAINS

2.2.1. Services Administratif et Technique

Les effectifs des Services Administratif et Technique au 31 décembre 2020

- ✓ **Nombre total d'agents : 20**
(18 sur le Budget Principal, 1 sur le Budget Assainissement et 1 sur le Budget Eau)
- ✓ **Total en équivalent temps plein : 18,8**
(16,8 sur le Budget Principal, 1 sur le Budget Assainissement et 1 sur le Budget Eau).

2.2.2. Service des Piscines

Les effectifs du Service des Piscines au 31 décembre 2020 :

- ✓ **Nombre total d'agents : 28**
- ✓ **Total en équivalent temps plein : 27,7**

2.3. LES MOYENS FINANCIERS

2.3.1. Les masses financières

COMPTE ADMINISTRATIF - 2020

RECAPITULATION GENERALE

VOCATIONS	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT GLOBAL
	RESULTATS	RESULTATS	
SOUS-TOTAL : BUDGET GENERAL	604 655,37	9 056 745,31	9 661 400,68
<i>Reste à réaliser</i>	- 304 657,00	-	- 304 657,00
SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES	- 1 727 970,33	-	- 1 727 970,33
SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	282 573,09	6 022 501,24	6 305 074,33
<i>Reste à réaliser</i>	- 432 976,52	-	- 432 976,52
SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE EAU	- 732 709,98	561 457,89	- 171 252,09
<i>Reste à réaliser</i>	33 743,20	-	33 743,20
SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS	-	-	-
SOUS-TOTAL GENERAL	- 1 573 451,85	15 640 704,44	14 067 252,59
<i>Reste à réaliser</i>	- 703 890,32	-	- 703 890,32
TOTAL GENERAL + RAR	- 2 277 342,17	15 640 704,44	13 363 362,27

2.3.2. Les écritures comptables réalisées en 2020

Au total, **3.782 écritures comptables** ont été passées en 2020

2.3.3. Les marchés conclus en 2020 par la Communauté de Communes

Marchés de travaux

Marchés inférieur à 25 000 € HT : 11 marchés pour un montant total de 120.325,81 € HT
de 25.000 à 89.999,99 € HT : 4 marchés pour un montant total de 222.814,50 € HT
de 90.000 à 5.185.999,99 € HT : 11 marchés pour un montant total de 2.273.904,71 € HT
de 5.186.000 € HT et + : NEANT

Marchés de fournitures

Marchés inférieur à 25 000 € HT : 3 marchés pour un montant total de 32.025,20 € HT
de 25 000 à 89 999,99 € HT : NEANT
de 90 000 à 206 999,99 € HT : NEANT
de 207 000 € HT et plus : 4 marchés pour un montant total de 2.878.476, 24 € HT

Marchés de services

Marchés inférieur à 25 000 € HT : 10 marchés pour un montant total de 115.476,07 € HT
de 25 000 à 89 999,99 EUROS HT : 2 marchés pour un montant total de 54.535 € HT
de 90 000 à 206 999,99 EUROS HT : NEANT
de 207 000 EUROS HT et plus : NEANT

Au total, ce sont **45 marchés** qui ont été réalisés en 2020.

2.3.4. Les emprunts

	CAPITAL			INTERETS
	à l'origine	au 31/12/20	remboursés en 2020	mandatés en 2020
BUDGET PRINCIPAL	-	-	-	-
BUDGET « ZONES D'ACTIVITES »	-	-	-	-
BUDGET « ASSAINISSEMENT »	2 745 213,81	386 020,47	299 319,11	16 001,87
BUDGET « EAU »	-	-	-	-
TOTAL	2 745 213,81	386 020,47	299 319,11	16 001,87

2.3.5. Les aides perçues

FONCTIONNEMENT

Région Grand-Est

- Transport à la demande 25 485,21 €

Département

- Aire d'Accueil des Gens du Voyages de Molsheim 20 410,53 €

- Aire d'Accueil des Gens du Voyages de Mutzig 15 360,00 €

- Aire d'Accueil des Gens du Voyages de Mutzig – chauffe-eau 129,38 €

- Achat de Masque à usage unique COVID-19 5 100,00 €

Agence de l'Eau Rhin-Meuse

- Station d'Épuration de MOLSHEIM : Prime Épuration 80 738,00 €

- Station d'Épuration d'ERNOLSHEIM : Prime Épuration 24 418,00 €

- Station d'Épuration de DUPPIGHEIM : Prime Épuration 18 005,00 €

C.A.F.

- Fonctionnement R.A.M. 117 902,81 €

- Aire d'Accueil des Gens du Voyages (AAGV) de Molsheim 39 799,26 €

- Aire d'Accueil des Gens du Voyages (AAGV) de Mutzig 29 139,00 €

M.S.A.

- Fonctionnement R.A.M. 746,23 €

Communes de Flexbourg, Dangolsheim et Bergbieten

- Transport à la demande 472,01 €

INVESTISSEMENT

Etat

- Piste cyclable Dinsheim-Still-Heiligenberg DSIL acompte 1 227 893,00 €

- Etude de Danger (acompte n°2 – 80%) 24 500,00 €

Département

- Piste cyclable Molsheim passerelles Lycée Camille Schneider 92 575,52 €

Commune de Duppigheim

- Duppigheim rue des Platanes (refacturation travaux Asst) 23 177,18 €

Commune de Gresswiller

- Gresswiller rue Neuenbergweg (refacturation travaux Asst) 21 008,47€

- Gresswiller rue Neuenbergweg (refacturation travaux Eau) 8 323,81 €

Commune d'Ernolsheim

- Ernolsheim impasse des Forgerons (refacturation travaux Asst) 6 003,98 €

DREAL - REGION

- Déploiement 17 bornes de recharge véhicules électriques SOLDE 114 212,66 €

- Démolition ancienne caserne des pompiers de Molsheim 13 375,36 €

2.3.6. Les subventions versées / participations

- Office de Tourisme Intercommunal	250 000,00 €
- Carte Culture	500,00 €
- Epicerie Sociale – CARITAS – Subvention de fonctionnement	40 823,00 €
- Maison de la Nature : Vélo par Nature	7 876,00 €
- Initiative Bruche Mossig Piemont	23 025,00 €
- Animation Natura 2000	9 597,00 €

Vélo-tour 2020 :

	2.400,00 €
- Association Parents d'élèves RPI Avolsheim-Wolxheim	300,00 €
- Association sportive Altorf	300,00 €
- Club Judo-Jujitsu Duppigheim	300,00 €
- Fédération MJC Alsace secteur Molsheim	300,00 €
- Maison des jeunes et de la culture d'Ergersheim	300,00 €
- Association de Don du Sang Dorlisheim	300,00 €
- Office Municipal des Sports, Arts et Loisirs à Ernolsheim-Bruche	300,00 €
- Club Pétanque à Mutzig	300,00 €

2.3.7. Participations aux organismes auxquels adhère la C.C

- P.E.T.R Bruche Mossig	233 010,96 €
- Syndicat Mixte Bassin Bruche Mossig	50 000,00 €
- SIVOM MIXTE BRUCHE HASEL	58 449,00 €
- C.N.A.S	11 712,00 €
- Mission Locale	40 823,00 €
- Pays Bruche Mossig Piemont – Animation Tremplin	15 000,00 €

2.3.8. Participation Exceptionnelle

- Tempête Alex	10 000,00 €
----------------	-------------

2.3.9. Participation sentiers touristiques

- Réalisation d'un sentier sensoriel à Oberhaslach	8 965,00 €
- Création du sentier des croix à Soultz-Les-Bains	1 161,00 €

2.3.10. Participation aux particuliers

- Subvention Vélo à assistance électrique	30 600,00 €
---	-------------

2.3.11. La Taxe de Séjour

La taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la Commune et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la T.H. La taxe de séjour, au réel ou forfaitaire, peut être instaurée. La Communauté de Communes a opté pour l'assujettissement au réel.

Récapitulatif par catégorie de la taxe de séjour 2019 encaissée en 2020

CATEGORIE	MONTANT CC
HOTEL	80 651,68 €
CAMPING	5 866,28 €
MEUBLES	3 046,68 €
GITES RURAUX	3 062,18 €
CHAMBRES D'HOTES	1 377,22 €
HEBERGEMENT COLLECTIF	432,00 €
PLATEFORME DE TELEDECLARATION	4 593,03 €
MONTANT TOTAL MANDAT COMMUNAUTE DE COMMUNES	98 597,07 €

2.3.12. La fiscalité

La Communauté de Communes, dès sa création, a adopté le double régime de la taxe additionnelle et de la taxe professionnelle de zone.

Evolution des taux :

LIBELLE	TAUX					
	2016	2017	2018	2019	2020	D N/(N-1)
Taxe d'habitation	3,84	3,84	3,84	3,84	3,84	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,87	1,87	1,87	1,87	1,87	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	0,00%
Contrib. foncière des entreprises (part add)*	2,89	2,89	2,89	2,89	2,89	0,00%
Contrib. foncière des entreprises (part ZAE)*	19,53	19,53	19,53	19,53	19,53	0,00%

Fiscalité récapitulative pour l'exercice 2020 :

TAXES	BASES PREV.	TAUX 2020	PRODUIT 2020
T.H.	52 199 000	3,84%	2 004 442
F.B.	63 117 000	1,87%	1 180 288
F.N.B.	1 102 000	6,75%	74 385
C.F.E.	32 736 000	2,89%	946 070
FISCALITE ADDITIONNELLE			4 205 184
F.P.Z.	3 162 000	19,53%	617 539
TOTAL RESSOURCES FISCALES			4 822 723
TASCOM			33 928
ALLOCATION COMPENS.			48 257
C.V.A.E			1 578 925
VERSEMENT GIR			47 509
PRODUIT FISCAL TOTAL 2020			6 531 342
Fonds de Péréquation des recettes fiscales (FPIC)			- 400 000

2.4. LES MOYENS INFORMATIQUES

2.4.1. Une année marquée par la crise sanitaire liée au COVID-19

Le confinement instauré le 16 mars 2020 a induit la mise en place du télétravail à la Communauté de Communes. Afin de permettre à chacun de travailler dans les meilleures conditions il a fallu adapter le réseau informatique et permettre des accès à distance. Dès le premier jour du confinement, un outil VPN a été installé et configuré sur chacun des postes informatiques. Grâce à lui, les agents ont pu amener leur poste informatique à domicile. Une fois connecté à internet ils ont pu l'utiliser pour accéder aux répertoires sur le serveur, aux mails ainsi qu'aux logiciels et outils sans restriction.

Par la suite une situation hybride a été mise en place, avec des journées en télétravail et des journées de travail en présentiel. Pour permettre à chacun de travailler dans des conditions optimales durant cette période, Sept PC portables et un PC tout-en-un ont été acquis pour offrir la souplesse et l'adaptabilité permettant un fonctionnement optimal à l'ensemble des services.

2.4.2. Le réseau informatique de la CCRMM en 2020

Au-delà de la mise en place de cet outil VPN permettant des accès extérieurs au firewall et donc au réseau informatique, ce dernier n'a pas connu d'évolutions majeures en 2020. La CC dispose toujours en 2020 d'un réseau local LAN performant de 1 Gbps, avec 5 sous-réseaux interconnectés de différentes manières.

2.4.3. Serveur de virtualisation ESX et machines virtuelles (VM)

Le serveur de virtualisation ESX, un HP ProLiant DL350 G10, avait été remplacé à l'été 2018. En 2020, il héberge 8 machines virtuelles (VM) dont certaines ont été installées en Février 2020. Ces machines virtuelles sont gérées avec le logiciel de virtualisation VMware vSphere 6 et ont un système d'exploitation Windows Server 2016 pour celles installées en 2018 et Windows Server 2020 pour celles installées en Février 2020.

2.4.4. Copieurs et imprimantes

La Communauté de Communes est partie prenante d'un groupement pour la mutualisation d'acquisition des copieurs qu'elle pilote et qui intègre également les communes membres et le SMICTOMME. L'accord-cadre actuel arrivera à échéance fin 2021 et sera renouvelé.

2.4.5. Renouvellement de postes informatiques

En janvier 2020, 2 stations de travail ont été remplacés au sein du service technique pour l'agent en charge des Travaux et celui en charge des Etudes liées aux réseaux d'eau et d'assainissement. Ensuite au mois de mai 2020, 7 PC portables, 1 PC 2-en-1 avec une station d'accueil et 2 PC fixes ont été acquis pour permettre à chacun de pouvoir travailler à domicile et au bureau. S'ajoutent à ceux-ci, 7 écrans, 10 ensembles clavier/souris ainsi que des sacs de transport.

A la fin de l'année 2020, le parc de PC a donc sensiblement augmenté car d'anciens PC sont conservés temporairement pour le travail tandis que de nouveaux PC ont été acquis :

- ↳ 26 postes informatiques, dont 13 PC portables ou 2-en-1, au Siège de la Communauté de Communes,
- ↳ 3 postes, dont 1 PC portable, à la piscine de Mutzig,
- ↳ 6 postes, dont 1 PC portable, à la piscine Le Triangle,
- ↳ 1 poste portable à l'AAGV Molsheim,
- ↳ 1 poste portable à la BMI.

Grâce à ces renouvellements, une très grande majorité du parc informatique implémente à présent un système d'exploitation Windows 10 en 64 bits. Certains restent encore en Windows Seven et seront prochainement remplacés.

3. ACTIONS ET RÉALISATIONS 2020

3.1. CRISE SANITAIRE – COVID-19

3.1.1. Adhésion de la Communauté de Communes au « FONDS RESISTANCE GRAND EST »

Le dispositif d'aide régional « Fonds Résistance Grand Est » a été créé à destination des petites entreprises et associations régionales dans le contexte de crise sanitaire liée au COVID-19, en partenariat avec la Banque des Territoires, les Départements et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de la Région GRAND EST.

La Communauté de Communes a prévu de contribuer à son fonctionnement à hauteur d'un montant de **2,00 € par habitant, soit la somme totale de 81 646,00 €**. L'article 2 de la convention indique que cette somme soit « versée en une fois et en totalité ». Mais, au regard du faible nombre de dossier déposé, les crédits à ce titre ne seront probablement pas nécessaires.

Aussi la contribution de la Communauté de Communes se fera en 5 tranches à hauteur de 20 % chacune. La première tranche a été versée dès signature de la convention. Les tranches suivantes seront versées sur appel de fonds de la Région, et sous réserve de la consommation intégrale de la tranche précédente de la contribution de la collectivité contributrice.

3.1.2. Adhésion de la Communauté de Communes à la démarche départementale d'achat de masque

Le Président de la République avait décidé de prolonger la période de confinement jusqu'au 11 mai 2020 et avait annoncé, à compter de cette date, d'une reprise progressive d'activités. Afin d'assurer, dans les meilleures conditions sanitaires possibles, la reprise des activités de nos usines, de nos commerces, de nos écoles et de nos services, la disponibilité de masques de protection pour l'ensemble de la population du département du Bas-Rhin était essentielle.

Dans cette perspective, le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin ont proposé de procéder à une commande globale de masques auprès de fournisseurs locaux pour équiper chaque concitoyen de 2 masques de protection en tissu lavable. Le Département a pris à sa charge l'acquisition d'un masque par habitant. Le deuxième masque a été financé par les communes et les EPCI. Il a été inclus dans la commande, des masques pour équiper les agents des personnels municipaux et intercommunaux au contact des usagers.

La Communauté de Communes a décidé d'adhérer au dispositif « **DES MASQUES POUR TOUS LES BAS-RHINOIS** » lancé par le Département du Bas-Rhin. La Collectivité a financé l'acquisition des masques pour les personnels municipaux et intercommunaux, ainsi que pour la population de l'ensemble de nos communes membres.

3.1.3. Délégation partielle de compétence au Département du Bas-Rhin

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération du 22 juin 2020, de soutenir l'attractivité du territoire en accompagnant les acteurs du tourisme et les filières locales par la mise en place d'un fonds d'urgence à hauteur de 7 millions d'euros. L'objectif de ce fonds est d'apporter un soutien aux acteurs touristiques et des filières locales pour les accompagner et les conforter dans la reprise d'activité au regard, notamment, des nouvelles contraintes résultant de la crise sanitaire.

La Communauté de Communes a été sollicitée en vue d'obtenir une délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises. Cette aide serait versée exclusivement sur fonds départementaux. La Communauté de Communes a émis un avis favorable et a conclu une convention en ce sens.

3.2. DÉVELOPPEMENT ET ACTIONS ÉCONOMIQUES

3.2.1. Zone d'activités « ECOPARC »

Le terrain destiné aux Routiers de l'Est est situé en zone inondable selon le plan de prévention du risque d'inondation (P.P.R.I.) du bassin versant de la Bruche, avec un aléa faible et moyen. D'autres opérations de développement économique (extensions MERCK MILLIPORE, MERCEDES BENZ et autres) nécessitent également la mise en œuvre de mesures compensatoires au titre du P.P.R.I. Un terrain cadastré à MOLSHEIM d'une superficie de 5,34 ha est susceptible d'accueillir ces mesures compensatoires. Ce bien appartient à la Commune de DORLSHEIM. Le Conseil Communautaire décide d'acquérir ce bien ce bien, au prix de 100 € l'are. La transaction foncière totale s'élevé ainsi à **53.427 €**.

Une convention relative à la mise en place des mesures compensatoires hydrauliques liées à l'aménagement d'un lot de la zone d'activités est signé avec l'exploitant agricole de la parcelle cadastrée à MOLSHEIM.

3.2.2. Zone d'activités à MOLSHEIM

La Société MERCK-MILLIPORE a érigé un poste de garde et un bâtiment de moulage sur son site industriel à MOLSHEIM. L'emprise foncière de cette opération se situe en zone inondable. L'arrêté préfectoral établit en son article 3 des prescriptions relatives à la mise en œuvre des mesures compensatoires à la soustraction d'une surface au champ d'expansion des crues.

Afin de répondre à ces obligations, la Communauté de Communes a conclu une convention selon les caractéristiques principales définies, ci-après :

- Engagement de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes s'engage à créer un bassin de compensation hydraulique sur la parcelle cadastrée à Molsheim.

Il est destiné à compenser trois aménagements prévus en lit majeur de la Bruche :

- Une extension d'environ 2.277 m² sur le site industriel de MERCEDES BENZ, pour un volume de remblais en zone inondable estimé à 813 m³ ;
- Une extension d'environ 955 m² sur le site industriel de MERCK MILLIPORE, pour un volume de remblais en zone inondable estimé à 742 m³ ;
- L'aménagement d'une parcelle de 2.475 ha dans la zone d'activités ECOSPACE : projet les Routiers de l'Est (aménageur : Les Constructeurs Réunis) sur la parcelle cadastrée à MOLSHEIM N° 432, section 50 pour un volume de remblais en zone inondable estimé à 6.230 m³.

Au total, la Communauté de Communes va compenser 7.785 m³ afin de permettre la réalisation de ces trois aménagements. La compensation hydraulique envisagée sur le site en question permettra cependant de dégager environ 10.130 m³ de volume de compensation hydraulique, soit environ 2.345 m³ supplémentaires, qui serviront de « réserve » de compensation pour d'éventuels futurs projets dans la zone.

- Engagement de la Société MERCK-MILLIPORE

La Société MERCK-MILLIPORE s'engage à participer financièrement à la création du bassin de compensation hydraulique réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes, au prorata du volume de stockage d'eau à compenser

3.2.3. Zone d'activités « ACTIVEUM »

3.2.3.1. Projet d'extension

Une 1^{ère} tranche de 20 ha de la zone d'activités « ACTIVEUM » a été entièrement commercialisée. Le périmètre d'extension restant, de l'ordre de 44 ha, est situé en zone inondable selon le plan de

prévention du risque d'inondation (P.P.R.I.) du bassin versant de la Bruche, avec un aléa faible et moyen. Pour pouvoir aménager cette emprise foncière, il faut compenser le volume soustrait à la zone inondable qui s'élève à 89.000 m³ au maximum. Cette compensation peut être effectuée sur un terrain appartenant à la Commune de DORLISHEIM et cadastré à ALTORF.

Les terrains, sur lesquels les **compensations au titre du P.P.R.I.** sont envisagées, sont exploités. La mise en œuvre du dispositif de compensation perturbe considérablement l'exploitation agricole des biens en question. En collaboration avec la Chambre d'Agriculture d'ALSACE, un protocole comprenant la réalisation des travaux, la remise en état des terrains et un schéma d'indemnisation doit être conclue avec le preneur en place.

L'indemnité de perte de revenu annuel se justifie en effet du fait de l'impossibilité de cultiver les surfaces durant la campagne 2021-2022.

Dans le cadre de l'extension de la zone d'activités « ACTIVEUM », des **compensations environnementales** ont été prescrites. Ces mesures sont essentiellement dues à la présence dans le secteur d'une espèce protégée, le crapaud vert, et concernent le rétablissement de zones humides. Le terrain sur lequel sont envisagées ces compensations est cadastré à DACHSTEIN. Ce bien a été acquis par la Communauté de Communes par acte de vente du 2 avril 2004. Cet acte contient une condition particulière nous imposant le fait que le preneur en place poursuivrait l'exploitation du terrain pendant 15 ans, soit jusqu'au 2 avril 2019. Une convention tendant à résilier le bail en cours a été conclu avec l'exploitant en question, le GAEC de la Pastourelle, moyennant le versement des indemnités d'éviction.

3.2.3.2. 2^{ème} tranche

Le Conseil Communautaire adopte le projet établi par le Bureau d'Études OTE INGENIERIE, évaluant à 1.040.754,00 € H.T., le montant des **travaux de voiries et réseaux divers** de la 2^{ème} tranche de la zone d'activités « ACTIVEUM ».

Le Conseil Communautaire décide de vendre à la SCI DACHSTEIN 20, les terrains industriels inclus dans le périmètre d'aménagement de la 2^{ème} tranche de la zone d'activités «ACTIVEUM» à ALTORF-DACHSTEIN, au prix à l'are de 3.500,00 € H.T.. La transaction foncière totale s'élevant ainsi à 1.809.745,00 € H.T. Cette cession est destinée à **l'implantation de la Société SERMES.**

3.3. TOURISME

La saison touristique 2020 a débuté avec quelques mois de retard en raison de l'épidémie mondiale. Le tourisme sur notre territoire a été à l'arrêt de mi-mars à début juin, lors de la période de confinement.

Dans ce contexte incertain, l'Office de Tourisme tout en restant prudent, s'est efforcé de maintenir le cap et se réjouit d'avoir pu :

- être agile en matière d'accueil et d'informations, puisque cette année le standard téléphonique déporté a permis une qualité d'accueil accrue pour les visiteurs au téléphone
- adapter l'accueil physique aux consignes sanitaires dès la réouverture le 8 juin
- être solidaire en matière de communication, puisque l'Office de Tourisme a contribué à toutes les actions menées tant bien par Alsace Destination Tourisme (ADT) que par ART Grand Est et ce dans un souci de cohérence et d'accentuation des efforts partagés pour soutenir l'économie touristique



- rester proche de ses partenaires dans cette période de crise en accentuant sa communication en leur direction par le biais de newsletters plus fréquentes pour aider à défricher la masse de messages pouvant les concerner, une mise à jour régulière des pages pros et des contacts téléphoniques plus nombreux.

L'Office de Tourisme en 2020

Quelques données génériques

L'Office de Tourisme Intercommunal, constitué en association de droit privé est financé majoritairement par sa collectivité de tutelle.

- Classé Catégorie 1 depuis 2016, et labellisé Qualité Tourisme depuis 2017 (suite au covid renouvellement reporté à novembre 2021 au lieu de novembre 2020)
- **5 permanents** répartis en 4 pôles : Accueil-Information-Numérique (2) / Animation-Commercialisation (1) / Communication-Promotion (1) / Direction-Administration (1)
- **1 bureau d'accueil** permanent situé à Molsheim adaptant ses horaires selon la saisonnalité, 321 jours d'ouverture
- **Un budget prévisionnel** de 350.000 € répartis comme suit : 250.000 € de subvention de la Communauté de Communes et 100.000 € de taxe de séjour se trouvant impactée par la crise et à la baisse de fréquentation dans les hébergements engendrant une baisse de la taxe de séjour
- **99 acteurs touristiques** adhérents à l'Office de Tourisme
- **Un volume d'affaires en 2020** de 38.380,03 € en baisse de 63 % (en 2019 grand Festival Bugatti)

Les missions de l'Office de Tourisme

L'accueil et l'information

Au regard du contexte, on peut globalement considérer une fréquentation qui a réussi à limiter la casse sur l'ensemble de l'année. Accueil en vis-à-vis sur la période d'ouverture de l'Office de Tourisme à savoir du 1^{er} Janvier au 17 Mars, du 1^{er} Juin au 29 Octobre et du 1^{er} au 31 Décembre : **5.529 personnes accueillies**. A souligner une fréquentation en relative baisse par rapport à 2019 sur la même période.

L'Office de Tourisme a accueilli cette année en plus grand nombre une clientèle de proximité. En effet, la clientèle présente était majoritairement des visiteurs à la journée. La fréquentation des hébergements est quant à elle en forte baisse, allant de 30 à 50 % en moins voire plus selon le type d'hébergement avec comme conséquence une perte non négligeable de la taxe de séjour.

Comme prévisible, la clientèle étrangère n'était pas au rendez-vous. A noter les importantes chutes de fréquentation : - 79 % pour les allemands, - 74% pour les belges, - 80% pour les néerlandais

La nature des demandes en front office se répartit comme suit : *(tant pour les français que pour les visiteurs étrangers)*

1. Patrimoine et lieux à visiter
2. Activités de loisirs (vélo puis rando)
3. Service pratique (vente boutique, infos diverses)

La promotion - communication

L'année particulière aura vu réduire la création et l'impression de documents thématiques. Seules ont été créées et éditées les brochures suivantes :

- Carte découverte Région de Molsheim-Mutzig : 10.000 ex
- Guide découverte : 5.000 ex

Ont été réimprimés les dépliants ci-dessous :

- Carnet Randonnées : 1.000 ex

- Guide des hébergements : 150 ex
- Guide gastronomie et terroir : 250 ex

À cause de la crise sanitaire, il a été décidé de ne pas éditer d'agenda papier comme à l'accoutumée. Il aurait été rempli d'événements annulés. Pour pallier, l'Office de Tourisme a renforcé la communication numérique avec une information qualifiée et mise à jour régulièrement tant sur son site internet que sur les réseaux sociaux.

La communication envers les partenaires et acteurs économiques touristiques a été accrue, à savoir :

- durant les 2 périodes de confinement, 17 newsletters ont été envoyées soit 1 newsletter par semaine alors qu'habituellement ils ne sont destinataires que d'une seule par mois. L'objectif était de rendre nos partenaires attentifs aux aides possibles mais aussi à toutes les actions de promotion mises en place par les institutions régionales et extrarégionales.
- 3 bulletins de liaison touristique adressés aux élus, membres du CA et partenaires.
- 3 bulletins adressés aux membres du Conseil d'Administration afin de les informer du travail réalisé par le personnel et des actions mises en place durant le confinement.

Cette crise aura également vu une accentuation de la communication numérique. Quelques chiffres :

Site internet générique : 11.949 connexions

Site internet Balades et Randonnées 6.154 connexions (1 633 en 2019 soit + 277%)

Facebook : 3.741 fans (+ 1.031 fans)

Instagram : **1.316 abonnés** (+ 902 abonnés)

L'animation

La mise en place d'activités, de visites et autres sorties estivales organisées habituellement par l'Office de Tourisme a fait l'objet d'une cascade de déprogrammation, les mesures sanitaires étant trop contraignantes à faire respecter. Ainsi, certaines visites estivales gratuites ont été déprogrammées (*Abbatiale d'Altorf - Collégiale de Niederhaslach et Mutzig*), tout comme les grands événements (*le marché nocturne "Vins et terroirs" et l'Après-midi Hommage à Bugatti*).

Malgré tout, l'Office de Tourisme a pu mettre en place quelques activités :

- **visites été gratuites** :
Dans le cadre des 1200 ans de la ville de Molsheim: uniquement 2 visites commentées de l'Eglise des Jésuites ont été organisées car possible de tenir les distanciations en intérieur et en étant assis (30 participants car limité à 15 par sortie)
- **création d'une nouvelle activité** :
Randonnée commentée "Sur les traces des géants du Nideck" : 4 sorties (limité à 14 participants max) - 41 participants et pour les repas (pique-nique ou déjeuner) en partenariat avec le Restaurant Saint-Florent
- **Création et installation d'une exposition "Molsheim, 1200 ans d'Histoire"** au 1^{er} étage de la Metzsig, ouverte du 1^{er} Juillet au 29 octobre, entrée libre : la mise en place d'un compteur aura permis d'enregistrer 5.989 visiteurs.

La commercialisation

A l'instar d'une majorité d'activités touristiques, la commercialisation de l'Office de Tourisme a chuté. Cela s'explique par la faible programmation de visites commentées groupes. Seulement 3 ont pu être organisées contre 30 en 2019. La billetterie Spectacles a été quasi inexistante. 205 billets vendus (3.709 en 2019) pour un montant de 2.991,20 € et un bénéfice de 243,30 € (1 078 € en 2019).

La mise en vente de coffrets gourmands pour soutenir le commerce de proximité n'aura pas suffi à atteindre le chiffre d'affaire de 2019. Ainsi, 4.402 articles « boutique » vendus pour un montant de 35.145,53 € et un bénéfice de 4.949,22 €.

- ☛ Soit un **chiffre d'affaire global 2020 de 38.380,03 € et un bénéfice de 5.192,52 €** (- 32% par rapport à 2019). Pour mémo, il y avait le Festival Bugatti et le Centenaire de la Marque qui ont boosté les ventes de l'Office de Tourisme en 2019).

Les faits marquants 2020

- 1) La crise sanitaire a rendu plus lisible le rôle de l'Office de Tourisme comme interface de proximité pour écouter et comprendre les attentes des partenaires
- 2) Saison mitigée pour les hébergements et les sites touristiques
- 3) Des visiteurs qui se sont rués sur les activités type randonnée pédestre et cyclotourisme
- 4) Un changement de gouvernance à l'Office de Tourisme qui fait suite aux élections municipales. Le CA avec son nouveau collège des élus a été installé le 6 Août 2020
- 5) Des actions en direction des acteurs économiques du territoire : mise en vente de coffrets gourmands, bons shopping, mise en avant sur les réseaux sociaux ...
- 6) Par solidarité avec les professionnels du tourisme, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme a validé le principe d'exonération du partenariat en 2021

3.4. LIAISONS CYCLABLES

3.4.1. Installation d'une passerelle à Molsheim

Une passerelle piétonne / cyclable a été installée le Vendredi 28 février 2020. Longue de 47 m, elle permet de relier la Gare au Centre-Ville de Molsheim. Le coût de la passerelle ainsi que de son raccordement s'évalue à près d'1 millions d'euros.



3.4.2. Convention partenariale pour le développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables

Le département du Bas-Rhin nous a proposé une convention partenariale tripartite entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme, dans le cadre de son plan vélo 2020. Le département a pour ambition la réalisation d'itinéraires structurants reliant les principaux pôles d'attraction du Bas-Rhin. Il continue, par ailleurs à assurer l'assistance technique et financière aux acteurs locaux pour densifier le maillage du réseau secondaire et poursuivre le déploiement des services à l'utilisateur.

Dans le cadre de cette convention :

- ✓ La Communauté de Communes doit notamment s'engager :
 - à lancer un schéma directeur cyclable intercommunal en partenariat avec le département,
 - à mettre en cohérence la signalisation directionnelle vélo de ses futurs aménagements avec la signalisation des itinéraires du département,
 - à réfléchir au déploiement de bornes de charge pour vélos électriques.
- ✓ L'office de Tourisme doit s'engager à développer une offre de services adaptée aux besoins et attentes des cyclotouristes et d'une manière générale dans la valorisation et la promotion du territoire intercommunal adaptée aux mobilités douces.
- ✓ En contrepartie, le département s'engage à :
 - mobiliser son ingénierie,
 - apporter une contribution financière importante pour les projets d'itinéraires cyclables s'inscrivant dans le maillage intercommunal.

3.4.3. Opération « A vélo par nature ! » : partenariat avec l'association Maison de la Nature Bruche-Piémont

En 2018, le Conseil Communautaire a accepté de conclure une convention de partenariat avec l'Association Maison de la Nature Bruche-Piémont. Il s'agit d'une opération de sensibilisation à l'intérêt des espaces naturels en direction de différents publics (élèves, habitants et touristes) du territoire et ceci grâce au vélo et au réseau des pistes cyclables.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- ✗ rendre les publics acteurs de leur transport et de la découverte des espaces naturels,
- ✗ découvrir les espaces naturels et la diversité de milieux de vie, et mieux les comprendre pour mieux les respecter,
- ✗ faire utiliser un transport doux comme le vélo,
- ✗ créer une panneautique adaptée au public.

Ces actions portent sur :

- la poursuite des projets scolaires : sessions d'animation dans les écoles,
- la participation au vélo-tour de la Communauté de Communes : animations diverses autour de l'environnement des liaisons cyclables,
- la mise en place d'aménagements le long des pistes cyclables pour inciter les usagers à faire une pause nature et à les sensibiliser à la biodiversité : propositions de conception pédagogique.

En 2020, la participation financière de la Communauté de Communes s'élève à **8.360,00 €**.

3.4.4. Subvention pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique

La Communauté de Communes a décidé de subventionner l'achat d'un vélo à assistance électrique. Cette aide permet, par ailleurs, de bénéficier (sous condition de ressources) du dispositif mis en place par l'Etat.

Quel type de vélo est subventionné ?

Pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) répondant aux critères suivants :

- ☞ Cycle neuf
- ☞ Acheté après le 1^{er} janvier 2020
- ☞ Avec batterie sans plomb, répondant à la norme NF EN 15194 (assistance bridée à 25km/h, se coupant dès que le cycliste cesse de pédaler – puissance nominale maximale du moteur n'excédant pas 0,25 KW)

Quel est le montant de l'aide ?

Si l'achat a été effectué dans un commerce du territoire de la Communauté de Communes => 200 €

Si l'achat a été effectué dans un commerce hors territoire de la Communauté de Communes => 100 €



Pour les personnes majeures, l'aide obtenue peut ensuite être couplée à une aide de l'Etat, à demander dans les 6 mois suivant l'acquisition du VAE (date de facturation à l'appui).

⇒ Formulaire disponible via le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47063>

Qui peut prétendre à cette aide ?

- ☞ Toute personne majeure ou mineure de plus de 14 ans, résidant sur le territoire, SANS conditions de ressources
- ☞ Une seule demande par personne
- ☞ Plusieurs demandes peuvent être effectuées par foyer

Comment faire pour obtenir l'aide ?

Le demandeur complète le formulaire (à télécharger sur www.cc-molsheim-mutzig.fr ou dépliant à disposition dans les mairies) et transmet les justificatifs suivants :

- Facture d'achat nominative, établie après le 1^{er} janvier 2020
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois, établi aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture (ou du représentant légal, en cas de demandeur mineur)
- Relevé d'Identité Bancaire
- Photocopie de la carte d'identité pour les bénéficiaires mineurs

L'ensemble des pièces est à déposer ou à envoyer (*par mail* vae@cc-molsheim-mutzig.fr ou *par courrier*) à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig. Le demandeur s'engage à ne pas revendre son VAE dans un délai d'un an à compter de la date de facturation. Ce dispositif est en vigueur pour les vélos à assistance électrique acquis jusqu'au 31 décembre 2021.

Statistiques au 31/12/2020 :

279 dossiers de demande réceptionnés :

- 266 dossiers validés et 7 dossiers en cours d'instruction = **39.600 €** de subvention en cours d'attribution
- 6 dossiers refusés

ORIGINE DES DEMANDEURS	
CCRMM	275
ALTORF	10
AVOLSHEIM	7
DACHSTEIN	16
DINSHEIM	10
DORLSHEIM	27
DUPPIGHEIM	10
DUTTLENHEIM	12
ERGERSHEIM	5
ERNOLSHEIM	10
GRESSWILLER	19
HEILIGENBERG	6
MOLSHEIM	65
MUTZIG	24
NIEDERHASLACH	9
OBERHASLACH	7
SOULTZ	11
STILL	17
WOLXHEIM	10
AUTRES CC	4
TOTAL	279

LIEUX D'ACHAT	
CCRMM	122
Intersport - Dorlisheim	56
Culture Vélo - Dorlisheim	43
Trace Verte - Mutzig	14
Espace 2 Temps - Ernolsheim	1
Cora - Dorlisheim	7
Garage Krantz - Molsheim	0
Molsheim Orthopédie Service - Molsheim	1
Feu Vert - Dorlisheim	4
AUTRES, dont :	157
Alsace Vélo Passion - Marlenheim	71
Sago Bike - Kehl	13
Norauto - Obernai	6
TOTAL	279

3.5. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (G.E.M.A.P.I.)

3.5.1. Travaux d'entretien des berges et des cours d'eau

En 2020, la Communauté de Communes a procédé à l'entretien des digues de protection de crue et des berges communales et intercommunales pour un montant total de **77.206,20 € T.T.C.**

3.5.2. Réfection de l'ouvrage de prise d'eau du canal Coulaux à MUTZIG

En 2020, la Communauté de Communes a procédé à la réfection de l'ouvrage de prise d'eau du canal Coulaux pour un montant total de **62.220 € T.T.C.**

3.6. LES PISCINES

La Communauté de Communes assure la gestion des piscines couvertes de MUTZIG, LE TRIANGLE à DACHSTEIN et de la piscine de plein-air de MOLSHEIM.

3.6.1. Le personnel

28 permanents dont :

- × 13 MNS dont 1 chef de bassin
- × 8 agents d'accueil et d'entretien
- × 4 agents techniques
- × 2 apprentis BPJEPSSAN depuis septembre 2019
- × 1 responsable

11 à 16 postes saisonniers chaque mois pour la saison estivale

- × 6 MNS
- × 3 à 8 agents d'accueil et d'entretien
- × 2 agents techniques

3.6.2. Bilan de la fréquentation 2020

94.685 entrées (sur les 3 piscines) ont été enregistrées soit 114.805 entrées (- 55 %) de moins qu'en 2019.

Piscine de MUTZIG

- **48.142 entrées**, soit - 51% (- 49.310 entrées) par rapport à 2019
- Baisse due aux fermetures de la piscine en raison de la crise sanitaire et des restrictions en terme de FMI lors de la reprise en juin.
- Baisse au niveau des scolaires. Certaines écoles n'ont pas toujours souhaité venir même si les conditions sanitaires le permettaient.

Piscine Le TRIANGLE – DACHSTEIN

- **32.617 entrées**, soit - 58% (- 44.287 entrées) par rapport à 2019
- Baisse due aux fermetures de la piscine en raison de la crise sanitaire et des restrictions en terme de FMI lors de la reprise en juin.
- Baisse au niveau des scolaires. Certaines écoles n'ont pas toujours souhaité venir même si les conditions sanitaires le permettaient.

Piscine de plein-air de MOLSHEIM

- **13.926 entrées**, soit - 60 % (-21.208 entrées) par rapport à 2019
- 63 jours d'ouverture soit 1/3 de moins en nombre de jours d'ouverture et restrictions en terme de FMI.
- Les campeurs représentent 1.834 entrées soient 13.7 % des entrées totales

La répartition des fréquentations générales par site :

- Piscine de plein-air de Molsheim : 14,7 %
- Piscine de Mutzig : 50,8 %
- Piscine Le TRIANGLE : 34,5 %



L'année 2020 représente la moins bonne année depuis 10 ans ce qui est normale au vu des fermetures et des restrictions.

Rappel des fréquentations des 10 dernières années sur les 3 piscines :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fréquentations	225.735	212.142	222.161	224.345	214.789	225.917	201.626	189.006	201.136	209.490	94.685
Classement	2	6	4	3	5	1	8	10	9	7	11

Répartition du public :

	Piscine de Mutzig	Piscine LE TRIANGLE
Public	31,78 %	34,6 %
Associations	44,55 %	31,9 %
Aquagym	9,1 %	10,3 %
Scolaires	14,57 %	23,2 %

Répartition des scolaires (2020/2021) :

	Piscine de Mutzig	Piscine LE TRIANGLE
C.C.	91,5 %	72,2 %
Hors C.C.	8,5 %	27,8 %

Les entrées pour l'enseignement de la natation scolaire (primaire et secondaire) représentent 11.354 entrées (- 4.838 entrées par rapport à l'année scolaire 2019/2020) essentiellement dues à la crise sanitaire et à la fermeture des écoles.

3.6.3. Le Budget

Résultats du compte administratif 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		FONCTION 4131 PISCINE MUTZIG	FONCTION 4133 PISCINE MOLSHEIM	FONCTION 4134 PISCINE ACTIVEUM	TOTAL
DEPENSES		989.729,76	133.662,47	692.569,98	1.815.962,21
011	CHARGES A CARACTERE GAL	278.519,07	98.802,05	315.875,16	
012	CHARGES DE PERSONNEL	691.860,63	30.900,43	350.094,44	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2.825,66	0	1.646,98	
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT	16.304,10	3.934,89	24.848,24	
RECETTES		157.046,83	29.432,27	99.827,30	286.306,40
70	PRODUITS DES SERVICES	110.416,03	27.771,00	81.486,18	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	1.477,94	0	875,21	
013	ATTENUATION DE CHARGES	40.945,76	382,73	13.819,01	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	0	3.646,90	
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT	4.207,10	1.278,54		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		- 832.682,93	- 104.230,20	- 592.742,68	- 1.529.655,81

Le déficit d'exploitation :

→ Diminution des charges d'exploitation :

Charges à caractère général : + 32.468,52 €

Charges réelles de personnel : - 56.636,01€

→ Diminution des recettes d'exploitation : - 315.109 €

Fermeture des établissements et report de tous les abonnements et activités prépayées lors de la réouverture.

→ Augmentation du déficit d'exploitation de 22.5 % soit + 281.401,64 €

(- 1.529.655,81 € en 2020 /- 1.248.254,17 € en 2019)

→ En moyenne :

- 12.1 % des charges ont été couvertes par l'usager
- 0 % par des subventions
- et 87.9 % par la Communauté de Communes

Couverture des charges par le produit des recettes => Bilan par site :

Piscine de Mutzig	Piscine « Le Triangle »	Piscine de plein-air	TOTAL 3 piscines
12 %	13 %	21 %	13 %

Coût d'une entrée pour la Communauté de Communes, par usager :

Piscine de Mutzig	Piscine « Le Triangle »	Piscine de plein-air	TOTAL 3 piscines
19,4 €	19,9 €	9,3 €	7,6 €

Animations :

- ✓ **53.407,5 € (- 63.453 €) de recettes, soit -54% par rapport à 2019**
- ✓ **937 cours ont été dispensés en 2020 contre 1.245 cours en 2019**
 - Pour MUTZIG : 29.005 € (-35.334 € / 2019) avec 563 cours dispensés en 2020
 - Pour LE TRIANGLE : 24.402,5 € (- 28.069 € / 2019) avec 374 cours dispensés en 2020

3.7. ÉPICERIE SOLIDAIRE « GRAIN DE SEL »



Par délibération du 4 juillet 2013, le Conseil Communautaire a décidé de soutenir la création et la gestion d'une épicerie sociale sur le territoire. Ce projet est soutenu financièrement par la Communauté de Communes mais la mise en œuvre et la gestion quotidienne sont entièrement portées par Caritas Alsace. **Inaugurée le 13 juin 2015, « GRAIN DE SEL » est la septième épicerie solidaire du réseau CARITAS Alsace.**



L'épicerie solidaire

L'accès à l'épicerie se traduit par l'attribution d'un montant maximal d'achat hebdomadaire défini selon la composition familiale. Les produits proposés dans les rayons, sont vendus à 10% de leur tarif marchand. Le temps d'accueil est de six mois renouvelable, l'objectif étant de ramener les personnes vers l'équilibre financier. Un contrat détermine les objectifs vers lesquelles la personne doit tendre.

Chiffres Clés 2020

- × 21 bénévoles
- × 2835 heures de bénévolat
- × 117 familles accueillies
- × 315 personnes aidées
- × 2 344 passages en caisse
- × 41 tonnes de denrées distribuées
- × 26 % bénéficiaires du RSA

La Banque Alimentaire

L'approvisionnement de l'épicerie se fait essentiellement par la Banque Alimentaire du Bas-Rhin (BA67). Depuis janvier 2020, les commandes de produits secs sont effectués toutes les semaines avec les produits frais (une commande de secs effectuées le premier mercredi du mois préalablement), permettant ainsi une meilleure lisibilité et gestion des stocks. Ces livraisons ont lieu chaque mercredis et jeudis après-midi. Des commandes de produits d'hygiène et d'entretien sont effectués afin de compléter les livraisons de la Banque Alimentaire auprès de LIDL Molsheim et l'Agence du Don en Nature.



Les temps forts

Le confinement

La crise sanitaire a nécessité de réadapter l'aide alimentaire avec une présence a minima de bénévoles sur le terrain. Pour assurer la continuité de l'aide alimentaire, l'épicerie a fonctionné sur un modèle « drive » à partir du 17 mars 2020. Une équipe constituée de 4 bénévoles et 1 salarié, préparait tous les 15 jours les commandes passées par les familles avec droits d'accès en cours mais aussi orientées en urgence par les services sociaux. Les colis étaient récupérés sur RDV et sans contact à l'extérieur des locaux. **340 colis ont ainsi été préparés et distribués gratuitement sur la période de confinement.** Au total, ce **sont 68 familles qui ont pu bénéficier d'un colis tous les 15 jours dont 8, livrées à domicile.** L'application des gestes barrière est rigoureuse aujourd'hui encore.

Le marché des producteurs Ernolsheim-Bruche

La campagne de fin d'année est un moment crucial pour l'association CARITAS Alsace réseau Secours catholique. Le marché d'Ernolsheim fut la seule occasion en 2020 de faire connaître les actions d'accompagnement et d'aide alimentaire auprès du public, tout en proposant à la vente, bredeles, bières artisanales et petits objets (décorations, bougies, crèches...).



La commune d'Ernolsheim nous a permis de bénéficier d'un emplacement sur le marché les mercredis 2 et 9 décembre de 16h à 19h. **Les ventes lors de cette fin d'année ont permis de collecter 258 €.**

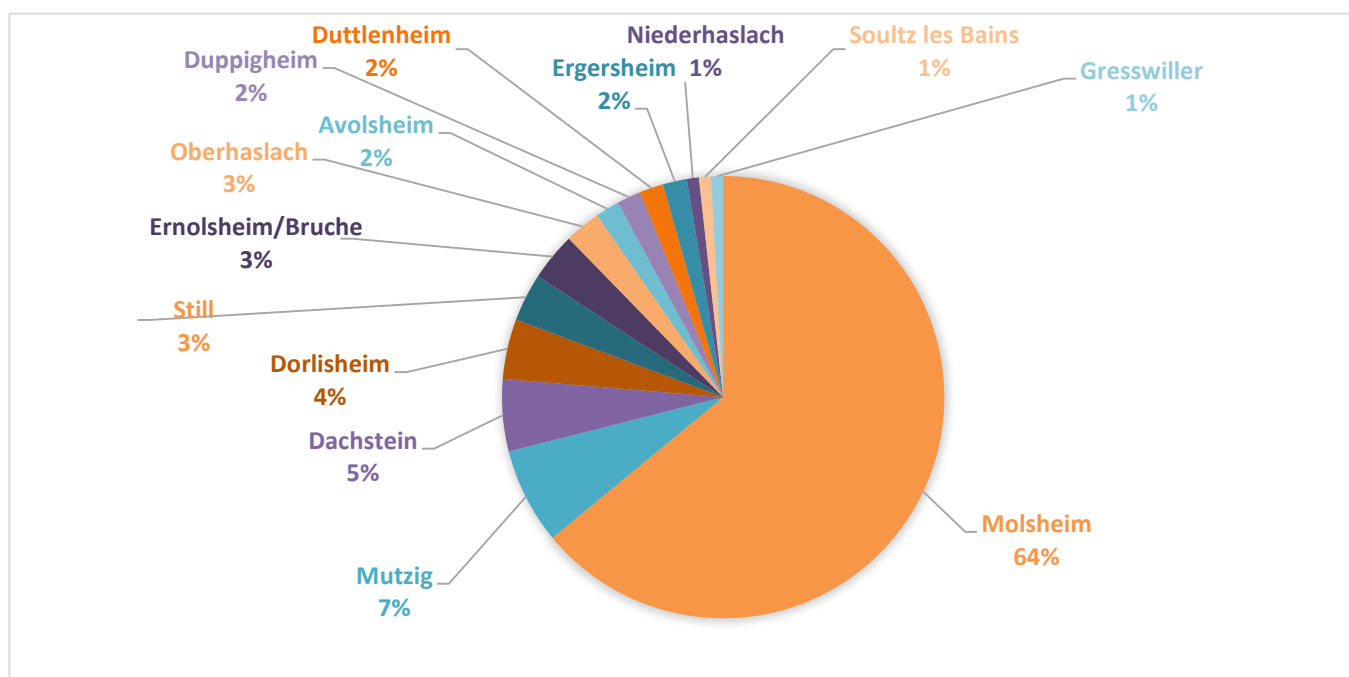
Calendrier de l'Avent inversé et prix fondation SNCF

Céline Schlienger de l'APEPA (Association des Parents d'Élèves de l'École Publique d'Alsace) de l'école maternelle de Griesheim-près-Molsheim est également agent de la SNCF. C'est dans ce cadre qu'elle a participé avec l'école à un concours organisé par la Fondation SNCF. Son dossier d'un « Calendrier de l'Avent inversé » a obtenu le prix « Coups de cœur solidaire SNCF ». Un chèque de 2000 € a été octroyé. L'APEPA a décidé de verser la somme à l'épicerie Grain de Sel. Avec les chèques remis, Caritas a pu acquérir une palette de couches, acheter des denrées. Le calendrier de l'Avent a permis de collecter 45kg de denrées et 50 produits d'hygiène/entretien collectés.

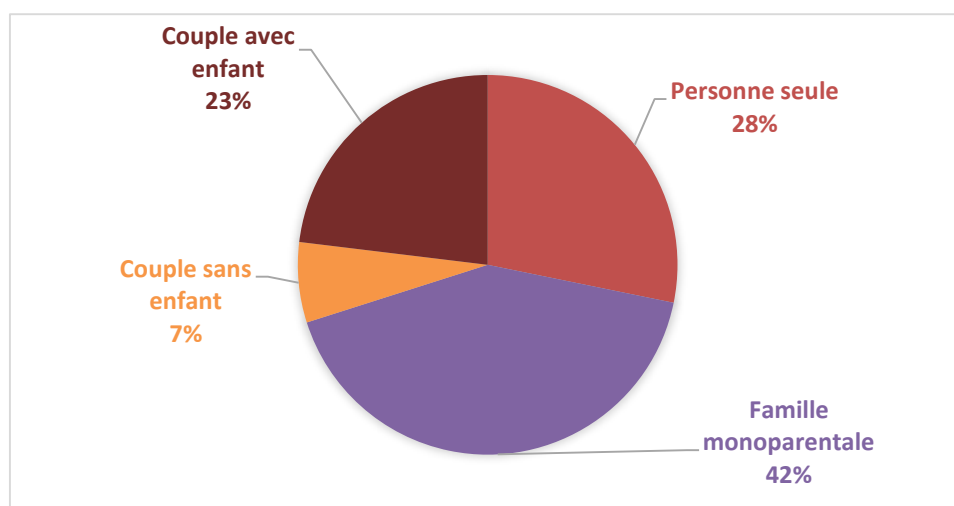


Le public de l'épicerie en 2020

Répartition des familles selon la commune d'habitation



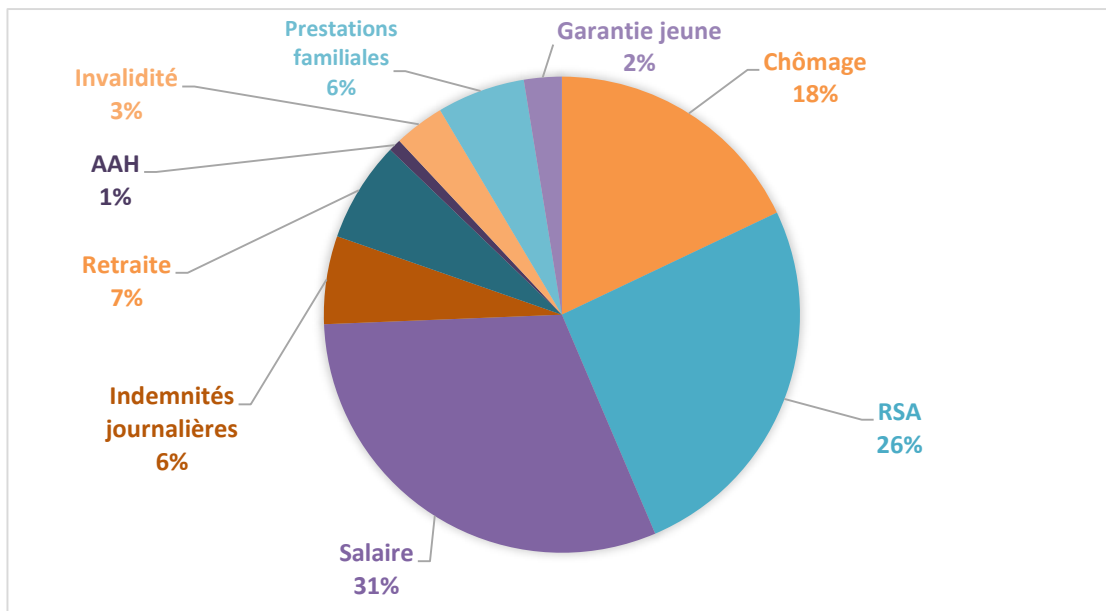
Répartitions des familles selon la composition du foyer



Le visage de la pauvreté sur le territoire

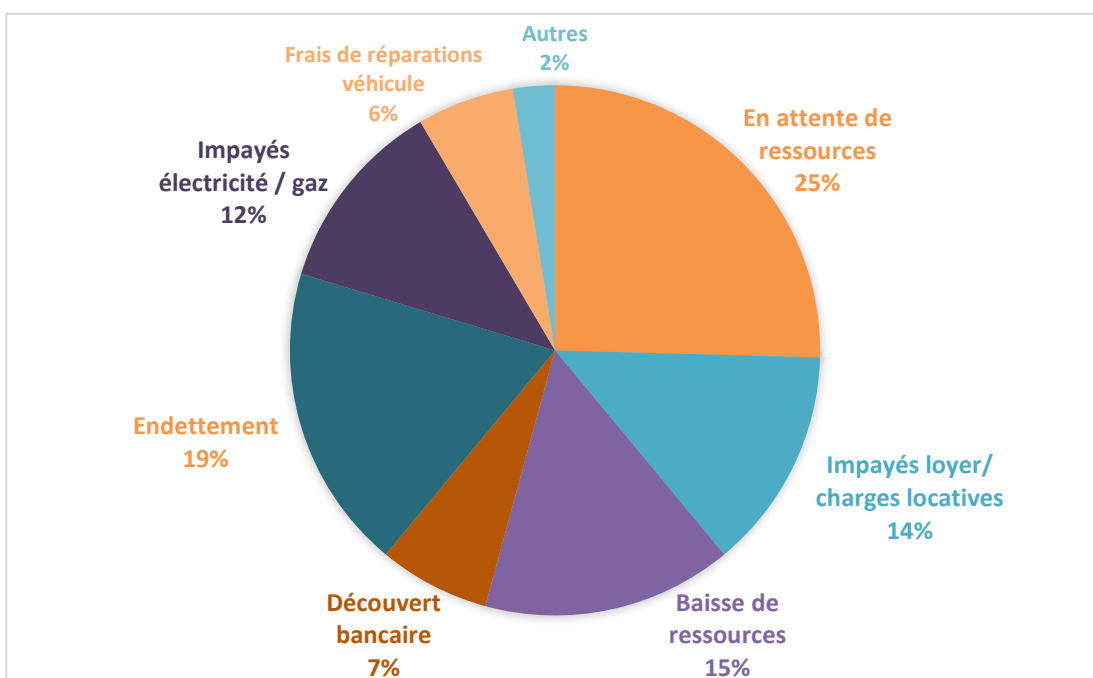
En 2020, 117 familles ont été accueillies soit un total de 315 personnes soutenues sur l'année. On comptabilise 2.344 passages en caisse pour un panier moyen d'environ 30€ par semaine. Comme les années précédentes, les familles monoparentales représentent la majorité des personnes accueillies (42 %). Plus d'un quart du public sont des personnes seules.

Répartitions des familles selon LE REVENU PRINCIPAL du foyer



Le temps moyen d'accueil à l'épicerie est de 6 mois. **Les économies réalisées à l'issue de l'accès sont estimées à 494 € environ par famille.** On constate une augmentation des demandes de renouvellement d'accès, des familles déjà connues qui reviennent avec des situations qui restent très fragiles à l'issue des droits d'accès. A noter que le reste à vivre par jour et par personne est de 4,20 € / jour et par personne.

Répartitions des familles selon le motif d'accès



On remarque une forte fréquentation de familles en attente de revenus (25%) ou présentant une baisse de revenus (15%) ou en attente de revenus suite à une perte d'emploi, une séparation ou encore à des problèmes de santé (18%). L'objectif principal d'accompagnement pour ces familles est de maintenir le plus possible le règlement des charges courantes tout en proposant un soutien et des conseils dans la gestion budgétaire : revoir à la baisse des factures téléphoniques, renégocier un prêt bancaire, accès aux droits... Les situations d'endettement représentent 19% du public, un cumul d'impayés qui oblige souvent les familles à négocier des plans d'apurement et/ou déposer un dossier de surendettement. Cette situation est également liée à un logement ou des charges locatives en inadéquation avec la composition familiale ou les revenus du foyer (loyer trop onéreux). A noter que certains logements sont énergivores.

75 Familles ont quitté le dispositif au cours de l'année :

Pour 63 familles (84%), les objectifs de départs ont été atteints. La situation financière des foyers est stable, les dettes sont réglées ou les ressources en attente ont été versées (CAF, Pôle Emploi, Retraite...). A noter que les budgets d'une majorité des familles demeurent très fragiles à l'issue de l'accès.

Pour les 12 autres familles, les objectifs de départs n'ont pas été atteints pour les raisons suivantes :

- 8 familles venaient épisodiquement ou ne donnaient plus de nouvelles en cours d'accès.
- Pour 4 familles, les propositions d'accompagnements ou de solutions ont été refusées ou non entreprises : impayés non soldés, endettement, soucis de santé ...
- 5 personnes ont retrouvé un emploi au cours de l'accès épicerie et 1 personne a démarré une formation. 4 personnes étaient toujours en recherche d'emploi.

PERSPECTIVES 2021

Développer les activités

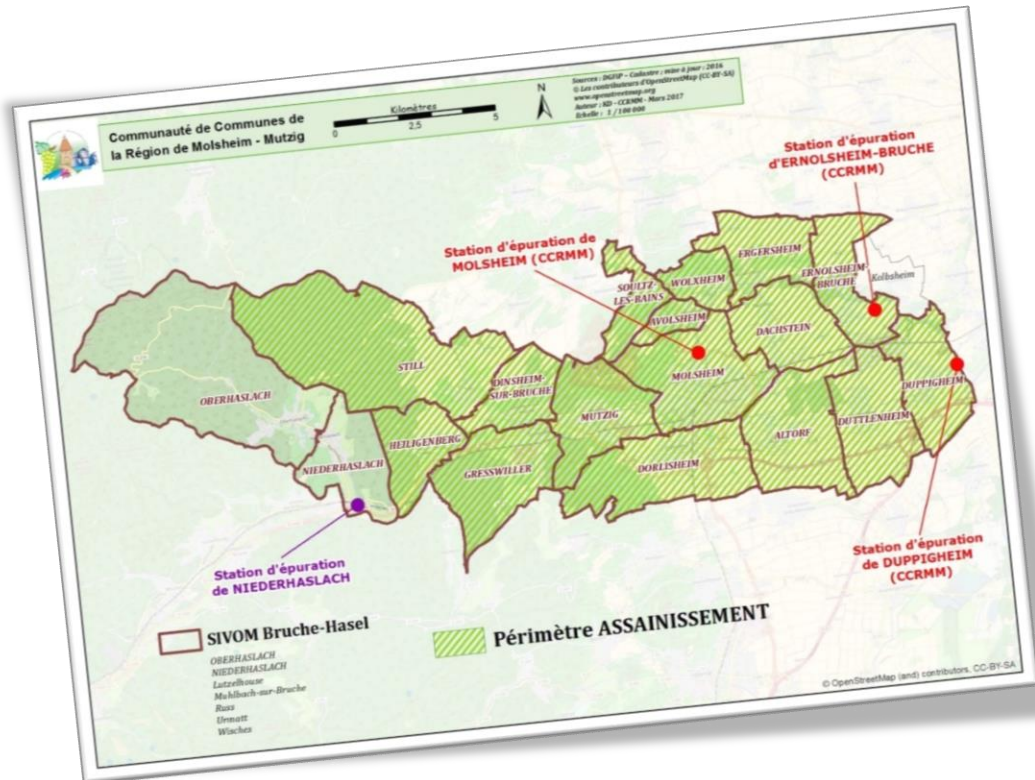
L'envie, de reprendre les activités totalement freinées par la crise sanitaire, est forte. Dans une société où tous les indicateurs montrent le déclin de la sociabilité, des solidarités de proximité et le développement de l'isolement, il semble nécessaire de tendre à revaloriser les relations d'écoute, d'entraide et de respect, et de favoriser l'implication de tous les habitants dans le vivre ensemble.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, CARITAS Alsace réseau Secours Catholique cherche à déménager dans des locaux plus spacieux. Nous souhaitons pour l'année 2021 pouvoir redémarrer les activités collectives déjà existantes et déménager pour en créer d'autres.

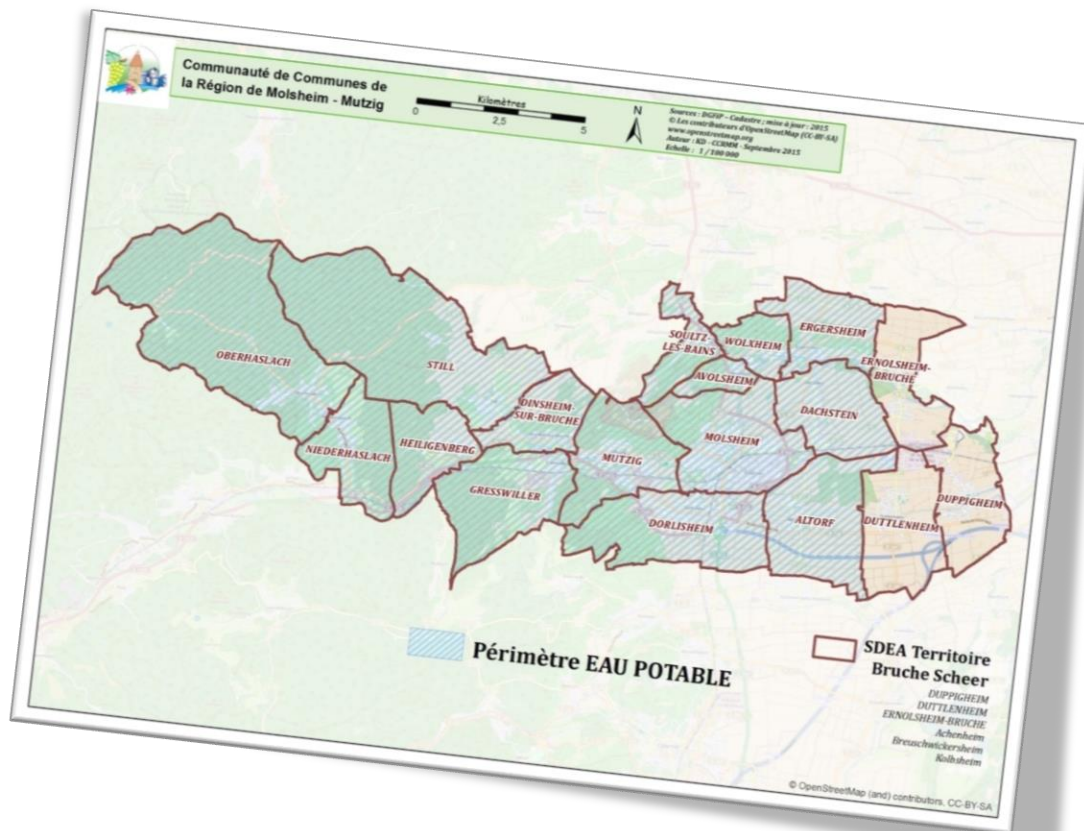
3.8. EAU ET ASSAINISSEMENT

Cartes des périmètres de gestion par la Communauté de Communes pour l'eau potable et l'assainissement.

× Périmètre « assainissement » :



× Périmètre « eau » :



3.8.1. Alimentation en eau potable

3.2.2.1. Travaux réalisés

Heiligenberg :

- ✘ conduites des sources – renouvellement par éclatement de 4.429 ml de réseau en Ø 125 mm
- ✘ conduite de distribution et de vidange de l'ancien réservoir – renouvellement de 143 ml de réseau en Ø 100 et 150 mm
- ✘ entre la rue des Forgerons et la rue du Fossé – renforcement de 225 ml de réseau en Ø 150 mm
- ✘ rue du Cimetière – extension du réseau de 105 ml en Ø 100 mm
- ✘ rue des Cerisiers – extension du réseau de 68 ml en Ø 110 mm

Molsheim :

- ✘ ancien centre équestre – rue des Sports – extension du réseau de 89 ml en Ø 100 mm
- ✘ rue des Sports – renouvellement de 45 ml de réseau en Ø 100 mm

3.2.2.2. Taux de renouvellement

Les travaux de renforcement et de renouvellement de réseau réalisés en 2020 par la Communauté de Communes représentent un linéaire total de 4.797 ml, essentiellement constitué du réseau des sources de Heiligenberg (4.429 ml). Le linéaire de réseaux annuellement renouvelé progresse pour porter, en 2020, le **taux de renouvellement moyen sur 5 ans à 0,83 %**.

Pour mémoire, atteindre un taux de renouvellement des réseaux d'environ 1 % représente 2.800 ml de réseaux renouvelés chaque année.

3.8.2. Assainissement

3.8.2.1. Travaux de rénovation/renforcement réceptionnés en 2020 Opération de rénovation / renforcement réceptionnés en 2020

Molsheim :

- ✘ Assainissement pluvial - ancien centre équestre – rue des Sports : réhabilitation de 53 ml de réseau Ø 700 mm et renouvellement de 17 ml de réseau Ø 200 mm et renouvellement de 27 ml de réseau Ø 800 mm

Dinsheim-sur-Bruche :

- ✘ Assainissement Général – bassin-tampon rue des Roches (21 ml de réseau Ø 2 000 mm, 17,50 ml de réseau Ø 500 mm et 29,30 ml de réseau Ø 300 mm)

Les travaux de rénovation de réseaux menés en 2020 par la Communauté de Communes conduisent à un **taux de rénovation de 0,53 % (moyenne sur 5 ans)**.

3.8.2.2. Travaux d'extension de la collecte

Molsheim :

- ✘ Assainissement Général - ancien centre équestre – rue des Sports : extension de 92 ml de réseau EU Ø 250 mm
- ✘ Assainissement pluvial - aménagement rue de la Fonderie et parking : extension de 15 ml de réseau Ø 200 mm et 42 ml de réseau Ø 1 000 mm

3.9. ACTIONS DE COMMUNICATION

3.9.1. La communication externe

3.9.1.1. Les sites internet

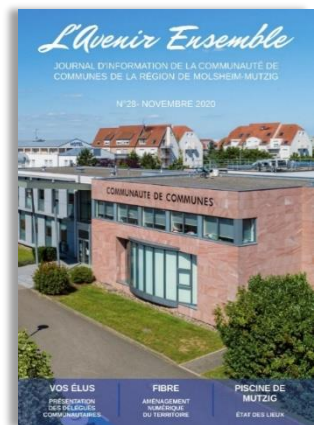
La Communauté de Communes dispose d'un site internet www.cc-molsheim-mutzig.fr, depuis juin 2003. Une seconde version a été mise en ligne le 21 décembre 2011. Un lien privilégié vers les sites dédiés aux 3 piscines (<http://piscines.cc-molsheim-mutzig.fr/>), au RAM (<http://ram.cc-molsheim-mutzig.fr/>) et vers le site de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG (<https://www.ot-molsheim-mutzig.com/>), a été mis en place sur la page d'accueil du site de la CC.

Une importante refonte graphique a été mise en œuvre courant 2020 des 3 sites de la Communauté de Communes ainsi que de 15 sites communaux. La mise en ligne est prévue courant janvier 2021.

Les 3 sites internet ont reçu **60.691 visites** au cours de l'année 2020.

3.9.1.2. Le bulletin intercommunal L'Avenir Ensemble

Le bulletin n° 28, paru en novembre 2020, a été consacré à la présentation des délégués communautaires, au déploiement de la fibre optique, à la piscine couverte de Mutzig, à la présentation du Syndicat Mixte du bassin Bruche Mossig ainsi qu'à la nouvelle présidence de l'Office de Tourisme.



3.9.1.3. Création d'une chaîne YOU TUBE

Durant la crise sanitaire, les séances du Conseil Communautaire n'étaient pas autorisées au public. Aussi, afin de respecter le devoir de diffusion du débat public, les séances ont été retransmises en direct sur la chaîne YouTube de la Communauté de Communes. Il est également possible de retrouver sur cette chaîne les replay des séances précédentes.



<https://www.youtube.com/channel/UC7du2Zh8JUgE9jqAAs22YAQ/featured>

3.9.1.4. Les pages FACEBOOK

La Communauté de Communes dispose de 3 pages Facebook :



- La Communauté de Communes : <https://www.facebook.com/ccmolsheimmutzig>
⇒ 432 personnes sont abonnées
- Les Piscines intercommunales : <https://www.facebook.com/piscinesMolsheimMutzig>
⇒ 1 758 personnes sont abonnées
- Le Relais Assistants Maternels : <https://www.facebook.com/RAM.molsheim.mutzig>
⇒ 593 personnes sont abonnées

3.9.1.5. Application mobile IntraMuros

La Communauté de Communes a décidé de souscrire à l'application mobile IntraMuros pour l'ensemble de ses Communes membres et de prendre en charge les frais de fonctionnement (**520 € HT / mois** depuis le 1^{er} novembre 2020). Chaque commune met à jour son espace en toute autonomie. La Communauté de Communes intègre également des informations à portée intercommunale sur les 18 communes simultanément, ces informations apparaissent avec la mention « Région de Molsheim-Mutzig ».



Pour les utilisateurs, cette application mobile est téléchargeable gratuitement sur smartphone (présent sur Google Play ou App Store) et ne nécessite pas la création d'un compte. L'utilisateur accède aux informations et aux services de sa commune mais aussi de l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

3.9.2. Les événements

3.9.2.1. Le Vélo-Tour

Dans le cadre de sa politique en matière de réalisation de liaisons cyclables, la Communauté de Communes organise chaque année un Vélo-Tour à destination de ses concitoyens. La **18^{ème} édition** du Vélo-Tour a été organisée le Dimanche 20 Septembre 2020. Elle a rassemblé **2.128 participants**. Les cinq parcours (de 10 à 36 km) ont été proposés aux départs de MUTZIG, MOLSHEIM, ALTORF et ERGERSHEIM.

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, la **collation (knack + boisson) n'a pas été organisée**.



Le **cadeau offert** aux participants était un gobelet réutilisable ainsi qu'un lot de 3 masques jetables.

Dans un objectif d'écoresponsabilité, aucun gobelet jetable n'a été distribué sur les points de ravitaillement.

Le **flyer de la manifestation** a été imprimé en 8.450 exemplaires et distribué dans toutes les écoles primaires et collèges du territoire.

Pour la 12^{ème} fois, une **grande tombola gratuite** a été organisée ayant pour lots, un vélo électrique pour les adultes et un VTT pour les enfants. Le tirage au sort a eu lieu à l'issue du Conseil Communautaire du 08 octobre 2020. En raison de la crise sanitaire, la remise des prix n'a pas pu être organisée en 2020. Celle-ci a eu lieu le Jeudi 20 mai 2021, en comité restreint.



Au titre de leur participation à l'édition 2020 du « Tour-Vélo » et par délibération du 08 octobre 2020, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 300,00 € à chacune des 8 associations qui ont géré les points de départ et de ravitaillement.

En 2020, le budget total consacré à cette manifestation s'est élevé à **14.810 € T.T.C.**

3.9.2.2. Le Marathon du Vignoble d'Alsace

Le Marathon du Vignoble d'Alsace constitue une manifestation sportive de grande envergure pour notre territoire. Malheureusement, celle-ci a dû être annulée en raison de la crise sanitaire du COVID-19. Les inscriptions, pour l'ensemble des participants déjà inscrits pour l'édition 2020, ont été automatiquement reportées à l'édition 2021.



3.10. RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.)

Le Petit Nid



Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s baptisé « Le Petit Nid » est un **service de proximité** mis en place par la Communauté de Communes, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le conseil départemental du Bas-Rhin depuis le **1^{er} septembre 2009**.

Le Relais assistants maternels valorise l'accueil des enfants au domicile des professionnels. Il accompagne et soutient les assistants maternels et les parents employeurs dans leurs compétences professionnelles et parentales.

3.10.1. L'accueil des jeunes enfants sur le territoire

Nombre d'assistantes maternelles sur le territoire en 2020 :

Agréées : 377 dont 54 assistants maternels en cessation temporaire ou définitive d'activité (*maladie, déménagement, retraite, accueillent uniquement leurs petits-enfants, reprise d'une autre activité professionnelle*).

En activité : 323

A noter : l'agrément d'un assistant maternel a une validité de 5 ans renouvelable. Les personnes qui ne souhaitent plus exercer apparaissent toujours sur les listes du conseil départemental jusqu'à la fin de cette validité, sauf demande spécifique de leur part. Ce qui explique qu'elle soit encore comptabilisée dans le nombre total d'assistants maternels agréés.

Répartition des assistantes maternelles agréées par commune en 2020 :

Commune	Agréées	En activité
ALTORF	9	9
AVOLSHEIM	6	5
DACHSTEIN	28	24
DINSHEIM-SUR-BRUCHE	13	13
DORLSHEIM	30	24
DUPPIGHEIM	18	15
DUTTLENHEIM	26	25
ERGERSHEIM	20	18
ERNOLSHEIM-BRUCHE	16	14
GRESSWILLER	15	13
HEILIGENBERG	3	3
MOLSHEIM	69	53
MUTZIG	52	45

NIEDERHASLACH	17	15
OBERHASLACH	18	15
SOULTZ-LES-BAINS	6	4
STILL	21	18
WOLXHEIM	10	10
TOTAL	377	323

Capacité de l'accueil familial sur le territoire

COMMUNE	Age indifférent	+ 18 MOIS	SCOLAIRES
ALTORF	19	2	18
AVOLSHEIM	12	1	10
DACHSTEIN	60	5	52
DINSHEIM	23	2	31
DORLSHEIM	56	10	32
DUPPIGHEIM	40	6	23
DUTTLENHEIM	59	7	35
ERGERSHEIM	38	9	46
ERNOLSHEIM	30	6	26
GRESSWILLER	25	0	32
HEILIGENBERG	4	1	8
MOLSHEIM	144	25	76
MUTZIG	87	10	96
NIEDERHASLACH	24	1	44
OBERHASLACH	32	2	35
SOULTZ	7	3	12
STILL	34	1	52
WOLXHEIM	19	5	24
TOTAL	713	96	652

1.461 places potentielles (1.578 en 2019) au vu des agréments délivrés sur le territoire aux 377 assistants maternels agréés (409 en 2019) :

- **713 places** pour des bébés
- **96 places** pour des + de 18 mois
- **652 places** pour des enfants scolarisés (maternels et/ou primaires) (685 en 2019)

Les enfants sont accueillis au domicile des assistants maternels, à l'exception des professionnels exerçant dans les lieux d'accueil ci-dessous :

- 1 Crèche familiale à **MOLSHEIM** : **55** places équivalents temps plein ; enfants de moins de 4 ans ; 17 professionnelles.
- 1 MAM (Maison d'assistants maternels) à **DUPPIGHEIM** : **10** places (nouveau en 2020) ; 3 professionnelles.
- 1 MAM à **STILL** : capacité max **10** places ; 2 professionnelles ; en recherche d'une professionnelle supplémentaire.

Nombre d'établissements d'accueil collectif enfants de 3 mois à 3 ans en 2020

17 établissements collectifs et 249 places d'accueil (16 établissements collectifs et 239 places d'accueil en 2019) :

- **MOLSHEIM : 7 structures (114 places)**
 - Halte-garderie P'tit ours : **20** places
 - 4 Micro-crèches privées : **44** places

- Crèche inter-entreprises : **40 places réservées aux membres du personnel des entreprises ayant signé une convention avec la crèche d'entreprise.**
- Crèche People and Baby: **10 places**
- **DORLISHEIM : 1 Micro-crèche privée (11 places)**
- **DUPPIGHEIM : 2 Micro-crèches privées (22 places)**
- **DINSHEIM SUR BRUCHE : 1 Micro-crèche ALEF (11 places)**
- **MUTZIG : 3 structures (58 places)**
 - Multi-accueil : **36 places**
 - 2 Micro-crèches privées : **22 places**
- **ERGERSHEIM : 1 Micro-crèche privée (11 places)**
- **ALTORF : 1 Micro-crèche privée (11 places)**
- **SOULTZ LES BAINS : 1 Micro-crèche privée (11 places)**

3.10.2. Contacts en 2020 (Téléphone, RDV ou visites)

31.692 CONTACTS en 2020

- Dont **10.069** contacts parents
- Dont **12.337** contacts assistants maternels
- Dont **9.286** contacts partenaires

L'essentiel des contacts a eu lieu (hors courriers envoyés) :

- Par mails : **26.878**
- Par téléphone : **2.909**
- RDV ou VISITES : **931**
- Courriers envoyés : **974**

Focus sur la période inédite du confinement :

En télétravail du 17 Mars au 22 Mai 2020, le RAM a continué d'assurer l'accompagnement des usagers en distanciel. En seulement 10 semaines, ont été recensés :

- **844** appels tél (RDV en Visio compris)
- **15.431** mails
- **123** courriers envoyés
- **56** publications Facebook (**19.526** vues)

MOTIFS DES PARENTS : 10.069 contacts

- 1) Information d'ordre contractuel (établissement, rupture de contrat...) : **2.370 contacts**
- 2) Recherche d'un mode de garde : **634 contacts**
- 3) Vie du RAM (Soutien des parents dans leurs fonctions parentales ; formations ; temps d'éveil) : **7.065 contacts**

Au total, **981 familles différentes** ont contacté le RAM en 2020 (tous motifs confondus)

MOTIFS pour les professionnelles : 12.337 contacts

- 1) Information relative à la vie du RAM (temps d'éveil, formations, conférence...) : **9.455 contacts**
- 2) Information sur le statut, droit du travail, contrat : **1.327 contacts**
- 3) Information relative à leurs disponibilités ou agréments : **1.555 contacts**

3.10.3. Professionnalisation des assistantes maternelles :

Actions de formations proposées en 2020 pour les assistants maternels :

71 assistants maternels différents ont participé à ces temps de formation en 2020 (**22% des assistants maternels en activité**)

Pendant le confinement, certaines formations ont été annulées du fait des réglementations sanitaires en vigueur, quand d'autres ont pu se poursuivre en distanciel (Visio) notamment pour les groupes d'accompagnement professionnel.

3.10.4. Temps d'éveil organisés par le RAM :

En fonction des Communes, les assistants maternels sont invités avec les enfants qu'ils accueillent à une matinée d'éveil par semaine de 9h à 11h au R.A.M de MOLSHEIM, à DUPPIGHEIM ou HEILIGENBERG dans des locaux mis à disposition par les Maires de ces deux Communes que nous remercions chaleureusement. Des parents disponibles et désireux de venir accompagner de leurs enfants sont également accueillis.

126 matinées d'animations (162 en 2019) :

(12 semaines d'animations ont été impactées par les interdictions de regroupement qui ont eu lieu lors de la première période de confinement entre mi-mars et fin Juin 2020)

- 85 assistants maternels
- 41 parents
- 239 enfants âgés de 3 mois à 3 ans

Un travail d'accompagnement et de communication spécifique devrait être réalisé en 2021 en direction des communes dont les assistantes maternelles n'assistent pas ou peu aux ateliers proposés. **Entre fin Juin et fin Décembre 2020 (à l'issue des 1^{er} et 2^{ème} confinements)**, la participation des assistantes maternelles s'est vue ralentie (inquiétude des professionnels comme des parents dans ce contexte sanitaire inédit) et ce malgré les communications réalisées par le service (protocole sanitaire appliqué et détaillé pour rassurer les usagers ; échanges et soutien téléphoniques réguliers des professionnels fréquentant habituellement ces temps d'animation et dans l'impossibilité de s'y rendre...).

3.10.5. Soutien à la parentalité :

- 80 parents ont pu bénéficier **aux temps d'éveil** avec leurs enfants (en contrat avec des assistants maternels du territoire)
- 45 parents et 51 enfants ont participé aux **ateliers parents/enfants** (mis en place dans le cadre des actions spécifiques de soutien à la parentalité) le mercredi matin une fois par mois : 11 ateliers dans l'année.

Synthèse des actions REAAP 2020 :

- « **Ecoute et accueil des émotions** » Ateliers FILLIOZAT : 3 sessions soit 9 soirées : 39 parents
- « **Comprendre mon enfant dans tous ses états** » avec Christel Bricka : 4 sessions soit 11 soirées : 36 parents
- « **Apprendre à mon enfant à respecter les règles de vie** » avec Christel Bricka : 4 sessions soit 11 soirées : 36 parents
- « **Temps d'accueil parents/enfants** » : 1 fois par mois - 9 mercredis ; 45 parents et 51 enfants.

Au cours de la crise sanitaire de 2020, le RAM a mis en place des **actions innovantes pour les assistantes maternelles et les familles** :

→ **Information des usagers sur Facebook** : derniers textes législatifs applicables, recommandations ministérielles en vigueur, numéros verts (enfance et COVID ; enfant en danger) ...

→ **Actions de soutien à la parentalité revisitées du fait du contexte** : Défis activités avec les enfants en distanciel ; podcasts animés par une sophrologue et une professionnelle de la petite enfance ; ateliers (en Visio) traitant de thématiques variées et en lien avec les besoins d'accompagnement de l'enfant et des familles à cette période ; ateliers de sensibilisation aux violences éducatives ordinaires via les adultes...

3.10.6. Actions partenariales spécifiques

En 2020, nous observons que le nombre de personnes orientées par les mairies et informées précocement par nos soins, est en augmentation ce qui nous amène à penser que ce travail de communication et d'échanges rend un service indéniable à la population.

Perspectives 2021 :

Une réunion annuelle RAM-référent Mairie sera à nouveau organisée au courant de l'année 2021. En effet, nous souhaitons poursuivre cette démarche conduite depuis l'année 2012 et qui n'a pu avoir lieu en 2020.

Le but de cette rencontre sera d'échanger avec les élus ou les représentants de mairie, de faire ensemble un point sur les demandes, attentes, besoins et éventuelles problématiques rencontrées par les usagers (futurs parents, parents, assistants maternels) sur le territoire. Cette réunion est également l'occasion de présenter le bilan des différentes actions menées et services rendus par le RAM. Josy, secrétaire du RAM, fera parvenir à chaque commune, le moment venu, un courrier pour que soit désigné sur chaque commune un référent « petite enfance », chargé lui-même de représenter la mairie dont il dépend.

3.11. LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (S.I.G.)

Le Système d'Information Géographique est un service intercommunal administré par la Communauté de Communes pour le compte des services de ses communes membres ainsi que ses propres services.

Le service SIG collecte, tient à jour et rend accessible les données géographiques géoréférencées sur toutes les thématiques pour lesquels sont compétents les élus et services du territoire intercommunal : le cadastre, l'urbanisme, les risques, les contraintes, les infrastructures, les réseaux et divers projets.



3.11.1. Outils et logiciels

Le Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal a été mis en place en 2006 et a été renouvelé une première fois en 2012. Une migration complète des outils est en cours depuis 2019 et a abouti en 2020 (voir plus loin le paragraphe à ce sujet).

La Communauté de Communes détient en 2020 :

- Des logiciels SIG bureautiques : ArcGIS Desktop Standard (*en version 10.6.1* et ArcGIS Pro *en version 2.5*) permettant au service de SIG d'afficher et d'administrer, modifier et créer des données géographiques précises et géoréférencées sur le territoire. Le logiciel QGIS qui est un logiciel gratuit permettant la création et la gestion de données ainsi que la création cartographique, mais ne permet pas la publication des données en service Web,
- Un serveur SIG : ArcGIS Enterprise Standard (*en version 10.6.1*) hébergé sur les serveurs de la Communauté de Communes, il permet de publier sur internet les données et outils du service SIG au sein d'applications cartographiques et interactives, partagées et rendues disponibles en extranet,
- Un portail de gestion : Portal for ArcGIS (*en version 10.6.1*), permettant d'administrer les utilisateurs, les droits et les contenus publiés,
- Un générateur d'applications : ArcOpole Builder (*en version 1.2*) pour créer et configurer les applications de consultation de SIG disponibles en extranet,
- Un ancien générateur d'applications : ArcOpole Studio (*en version 3.3*), installé en 2012 il est toujours utilisé au début de l'année 2020 mais a été arrêté au 31 décembre de cette année, laissant place au précédent.

Grâce à cette infrastructure technique, des applications de cartographie interactives sont consultables par les différents utilisateurs de la CCRMM et des communes membres (plus de 100 utilisateurs potentiels, élus ou membres des services concernés).

Les informations consultables, sélectionnables et interrogeables portent sur des thématiques diverses (cadastre, documents d'urbanisme et les contraintes qui y sont liés, réseaux secs et humides, zones inondables, monuments historiques et autres SUP, pistes cyclables, photo aérienne), il est possible d'en consulter les informations attributaires, de dessiner et mesurer, puis d'imprimer des plans.

3.11.2. Création d'un poste permanent

Le service SIG et informatique de la Communauté de Communes créé en 2006 a accueilli plusieurs stagiaires qui sont venus le renforcer dans le cadre de leurs études supérieures, lorsque des projets spécifiques ont sensiblement augmentés la charge de travail.

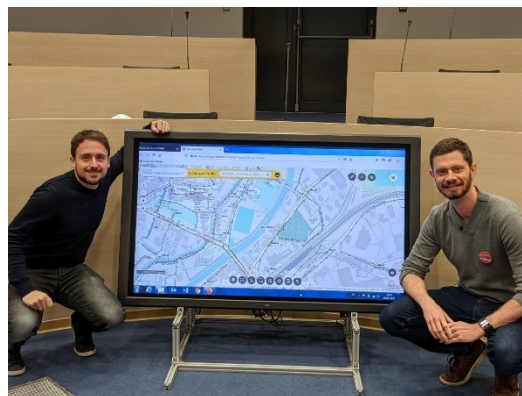
Afin de faire face à des demandes plus nombreuses et plus chronophages, à compter de février 2019, un poste non permanent a été créé au sein du service et en 2020 ce poste non permanent a été remplacé par un poste permanent. Un recrutement a ainsi eu lieu à compter du 1^{er} novembre 2020.

3.11.3. Lancement du nouvel extranet SIG

S'appuyant sur des outils et logiciels renouvelés ainsi que et sur les compétences des deux personnes composant le service, une migration complète basée sur arcOpole Builder a été entamée en 2019. Celle-ci a permis la création d'un nouveau portail cartographique mis en place en décembre 2020.

Pour accompagner l'ensemble des plus de 100 utilisateurs inscrits à utiliser ce nouvel outil, 5 sessions de formation, dont une spécifique réservée aux élus, ont eu lieu au courant du mois de décembre.

De plus un guide d'utilisation détaillé et illustré a été transmis à tous les utilisateurs, les membres du service SIG ont également accompagné les utilisateurs qui en avaient besoin dans le cadre de ce changement d'outil.



3.11.4. Lancement de la consultation pour la numérisation des réseaux d'éclairage public

La réforme DT/DICT ou réglementation « anti-endommagement » est entrée en vigueur en 2011. A compter du 1^{er} janvier 2020 (report de l'échéance du 1^{er} janvier 2019), les gestionnaires de réseaux doivent disposer de plans numérisés de ceux-ci en classe A (précision inférieure à 40 cm) afin de pouvoir les transmettre aux exécutants de travaux en réponse à leurs déclarations de travaux.

Les communes membres de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, sont toutes concernées par cette réforme en tant que gestionnaires de leurs réseaux d'éclairage public.

A ce titre, la Communauté de Communes assiste ses Communes membres pour les aider à se mettre en conformité avec cette réglementation. La Communauté de Communes porte techniquement et financièrement ce projet pour le compte des communes.

Le recrutement d'une seconde personne au sein du service SIG intercommunal a permis de poursuivre et accélérer la conduite de ce projet.

En 2020, le travail sur ce projet a consisté à :

- Collecter l'ensemble des données disponibles auprès des communes membres (plans papiers et numérisés, classeurs, factures, etc.),
- Créer et tenir à jour la base de données spécifique à l'éclairage public à partir des informations collectées auprès des gestionnaires que sont les communes.

- Mettre en place et tenir à jour l'application de cartographie interactive permettant la consultation et la gestion des réseaux d'éclairage public par les communes, elle intégrera petit à petit la géolocalisation en classe A de l'ensemble des éléments obtenus dans le cadre du marché présenté ci-dessous.

En 2020, ce projet a d'ailleurs connu une avancée majeure avec le lancement d'un marché public portant sur la localisation, la détection et le géoréférencement des installations d'éclairage public en classe A, avec l'objectif de constituer une base de données complète et commune à l'ensemble des 18 communes du territoire et dont la précision correspond à la réglementation (inférieure à 40 cm).

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 15 juillet 2020, la date limite de réception des offres a été fixée au 14 septembre 2020. Le contexte sanitaire a entraîné un délai long pour l'analyse des offres. La Commission d'appel d'offres (CAO) de la Communauté de Communes s'est réunie le mardi 8 décembre 2020 pour attribuer le marché à la société GEOLOCAL de DETTWILLER pour un montant de 112 464,00 € HT, soit 134 956,80 € TTC.

Ce marché public va s'exécuter sur plusieurs exercices et permettra d'ici quelques années à toutes nos communes d'être en conformité avec la réglementation en vigueur, puis de disposer de données précises et d'un outil de gestion avancé sur l'éclairage public pour l'ensemble de nos Communes membres !

3.11.5. Les données administrées en 2020

Données cadastrales

Chaque année, à la fin de l'été et dans le cadre de la convention passée avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin, la Communauté de Communes réceptionne les données cadastrales (graphiques et littérales) de l'ensemble de ces communes membres. Elles sont alors intégrées aux bases de données SIG puis partagées par le biais des applications en extranet. Chaque utilisateur peut ensuite consulter et extraire les informations du cadastre sur sa commune à travers des outils de requêtes.

En septembre 2020 ont été reçues et intégrées les données arrêtées au 31 décembre 2019.

Données d'urbanisme

Parmi les informations cartographiques disponibles, les données urbanistiques sont également exhaustivement intégrées au sein d'une base de données SIG, elles sont ensuite partagées par le biais des applications extranet pour permettre aux utilisateurs en Mairie ou à la Communauté de Communes de mieux appréhender les zonages, contraintes et réglementations urbanistiques en vigueur sur le territoire :

- Documents d'urbanisme (POS/PLU) et plans de zonage associés,
- Prescriptions urbanistiques (emplacements réservés, espaces boisés classés, retrait, DPU, etc.) et AOC,
- Servitudes d'utilité publique (SUP).

En 2020, le service SIG poursuit la standardisation des documents d'urbanisme selon la norme du CNIG (Conseil National de l'Information Géographique), les rendant ainsi compatible avec un téléversement sur la plateforme en ligne du Géoportail de l'Urbanisme. Ce téléversement est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020, les communes membres de notre intercommunalité sont ainsi en conformité avec cette réglementation.

Autres données

Les autres données sont tenues à jour par le biais d'une veille constante assurée par le service SIG :

- Les données administrées en interne sont tenues à jour en lien direct avec les services concernés (pistes cyclables, voiries, développement économique, etc.).
- Les données administrées par des partenaires et leurs mises à jour sont demandées puis intégrées au sein des bases de données (réseaux d'eau et d'assainissement, zones inondables, environnement, projets divers, photographies aériennes, etc.).

3.12. TRANSPORT À LA DEMANDE : AUTO COM'



Le service public de transport à la demande fonctionne, par délégation du Conseil Départemental du Bas-Rhin, depuis le 16 mai 2011.

Les **zones géographiques** desservies par ce service comprennent :

- les 18 Communes membres de la Communauté de Communes, à savoir : ALTORF, AVOLSHEIM, DACHSTEIN, DINSHEIM-SUR-BRUCHE, DORLSHEIM, DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM, ERGERSHEIM, ERNOLSHEIM-BRUCHE, GRESSWILLER, MOLSHEIM, MUTZIG, SOULTZ-LES-BAINS, WOLXHEIM, STILL (depuis le 1^{er} Mai 2012), les Communes d'HEILIGENBERG, OBERHASLACH et NIEDERHASLACH (depuis le 1^{er} Janvier 2014),
- la Commune de ROSHEIM (depuis le 1^{er} Janvier 2013),
- pour les Communes de BERGBIETEN, DANGOLSHEIM et FLEXBOURG : uniquement les courses en partance de ces 3 Communes vers la C.C.R.M.M. (depuis le 1^{er} Septembre 2015).

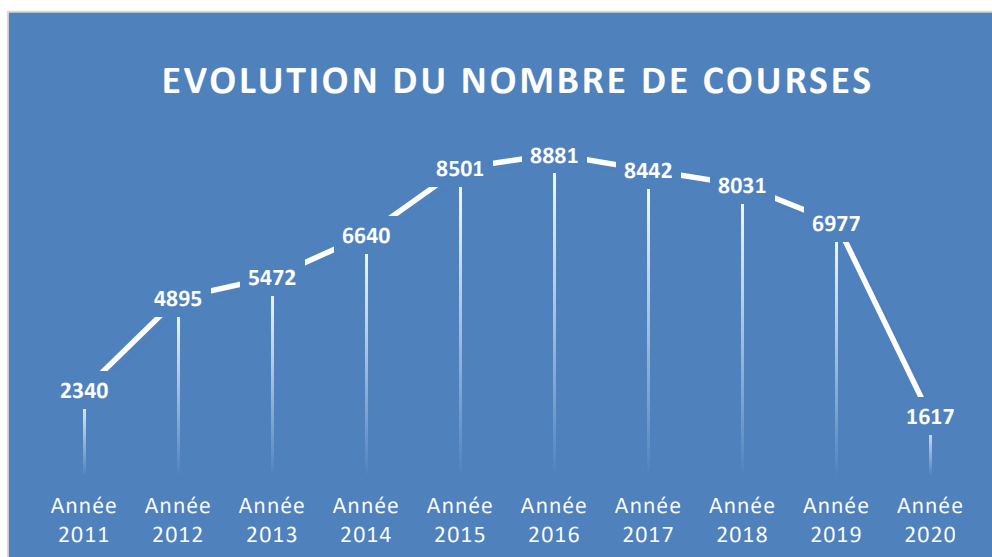
La **tarification des courses** est la suivante :

- 3,50 € pour les courses internes à la C.C.R.M.M. (30,00 € les 10 tickets),
- 4,50 € pour les courses vers la Commune de ROSHEIM et les courses depuis BERGBIETEN, DANGOLSHEIM et FLEXBOURG (40 € les 10 tickets).

Ce service, accessible aux personnes à mobilité réduite, sans supplément de prix, fonctionne **tous les jours selon les horaires** suivants :

- les jours ouvrables (lundi au samedi, hors jours fériés),
- des lundis aux vendredis : de 8h00 à 20h00,
- les samedis de 8h00 à 17h00.

Bilan financier et suivi statistique du Transport à la Demande :



2011 : le nombre de courses indiqué, pour l'année 2011, est du 16 Mai (date de la mise en place du service) au 31 Décembre.

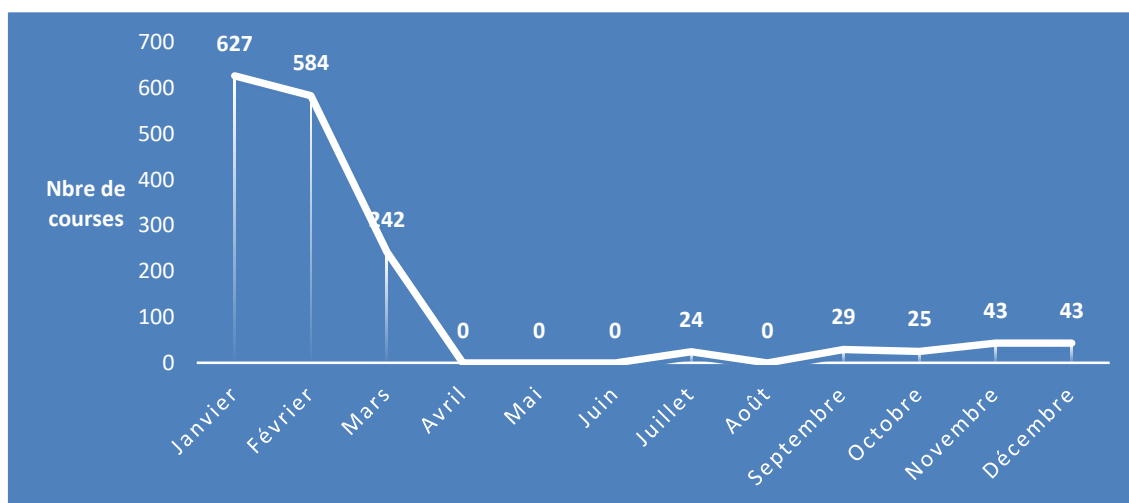
Pendant le confinement lié à l'épidémie de Covid-19, le service a cessé de fonctionner. Les missions principales de PRESTA-BRUCHE sont les transports des élèves et les navettes aéroportuaires. La chute de ces activités a mis l'entreprise en péril, la contraignant à prendre des mesures économiques drastiques.

De plus, les courses du transport à la demande n'ont pas été très nombreuses depuis le déconfinement. Cette situation a engendré des difficultés supplémentaires pour la société PRESTA-BRUCHE qui n'était plus en mesure d'assurer le service.

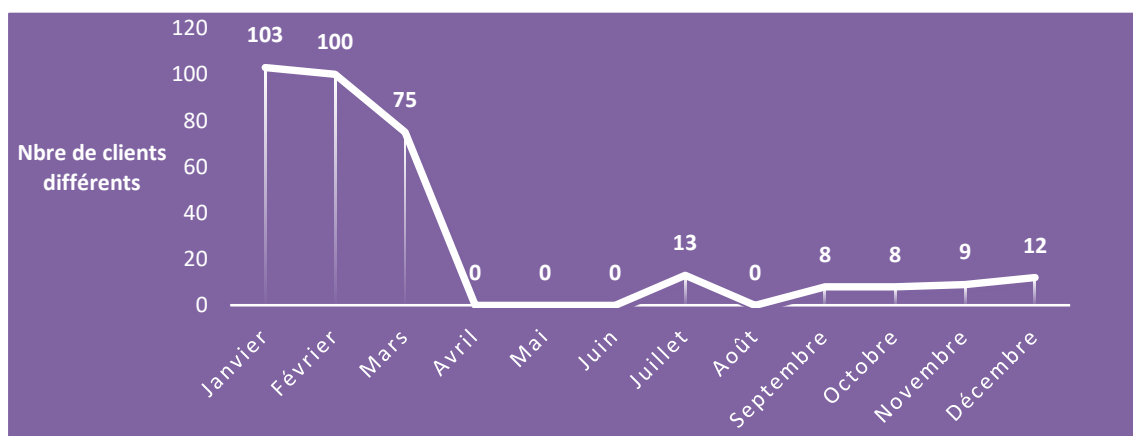
Le transport à la demande a été confié à la Communauté de Communes par délégation de la Région Grand Est pour une durée déterminée, qui cessera au 31 août 2021. Relancer une procédure de consultation pour une période de moins d'un an était vouée à l'échec.

Des tractations ont ainsi été menées avec la société PRESTA-BRUCHE pour trouver une solution à cette problématique d'autant plus que les appels téléphoniques pour des courses affluaient à nouveau. Il a, dès lors, été convenu d'une reprise partielle du service du lundi au vendredi, de 8h30 à 14h à partir du 1^{er} juillet 2020.

Nombre de courses effectuées par mois :



Nombre de clients différents :



Cadre général	
Nom commercial du service	AUTO COM'
Exploitant du Transport à la Demande	TRANS'LIB jusqu'au 31/07/2019 PRESTA BRUCHE à partir du 01/09/19
Date de création	16 mai 2011
Bilan financier	
Période	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020
Coût total du transport	13 666,85 €
Participation financière de l'utilisateur	4 764,99 €
Dépenses totales de fonctionnement (TTC)	8 901,86 €
Participation financière de la Région Grand Est	4 100,36 €
Refacturation aux Communes de BERGBIETEN, DANGOLSHEIM et FLEXBOURG	78,48 €
Déficit restant à la charge de la Communauté de Communes (TTC)	4 723,02 €
Statistiques de fréquentation	
Nombre de voyages total	1617
Dont voyages au sein d'une même Commune	186
Dont voyages entre 2 Communes de la CCRMM	1412
Dont voyages vers une autre Communauté de Communes	19
Dont voyages vers une Commune extérieure au périmètre du TAD	0

3.13. BANQUE DE MATÉRIEL INTERCOMMUNALE

Par délibération du 8 octobre 2015, la Communauté de Communes a décidé de prendre une **nouvelle compétence en matière de création et de gestion d'une banque de matériel**. Les locaux, pour stocker le matériel en question et d'une surface d'environ 670 m², sont implantés à l'arrière du siège de la Communauté de Communes.

Le bâtiment a été réceptionné au mois de novembre 2017. Afin de faire face aux besoins de fonctionnement de ce service, un poste permanent d'adjoint technique à temps complet a été créé. Le matériel a été réceptionné entre le mois de novembre 2017 et le mois de mars 2018. L'ouverture du service a été effective au Printemps 2018.

La banque de matériel intercommunale est un service créé pour répondre aux besoins des Communes membres ainsi que des associations du territoire, **mais en aucun cas des particuliers**. Afin que les modalités de fonctionnement soient clairement identifiées par chaque utilisateur, deux règlements ont été rédigés, l'un pour les Communes, l'autre pour les associations.

Il est demandé aux Communes comme aux associations de désigner un référent qui pourra procéder à la réservation, en ligne, du matériel souhaité. La réception et le retour du matériel sont à la charge du locataire. Un constat à la prise en charge et au retour du matériel est établi. Le matériel doit bien évidemment être retourné, nettoyé et en bon état. La Communauté de Communes assure le matériel en tous lieux et pour tous les utilisateurs, cependant les Communes et les associations doivent souscrire les autres assurances (responsabilité civile, assurances des personnes, de ses biens propres ou autres matériels loués).

Pour les associations

Le matériel est mis à disposition pour les besoins propres des associations. En cas de fraude, l'association en question n'aura plus accès à la banque de matériel. Pour accéder à la banque de matériel, l'association devra passer par le référent de sa Commune. La réception et le retour du matériel devront se faire en présence, à la fois, du locataire et du référent de la Commune.

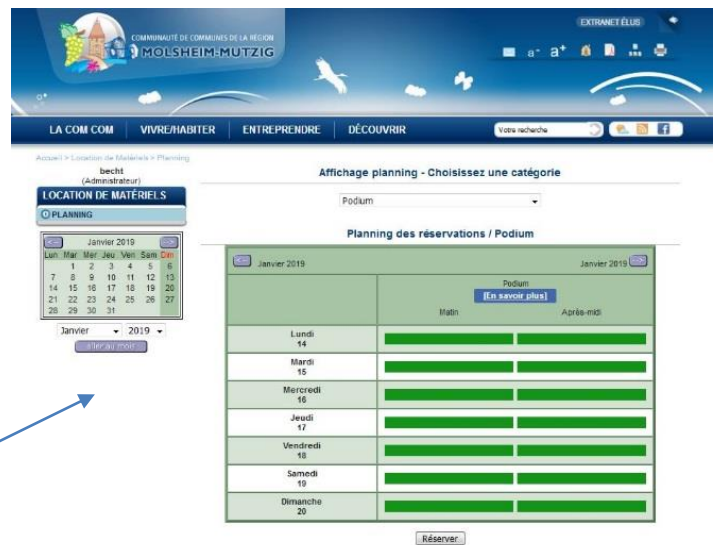
La banque de matériel est, entre autre, constituée des équipements suivants :

- podium (6 x 8 m / 48 m²)
- barrières vauban, avec une remorque pour les déplacer,
- tables et bancs,
- sécheurs électriques
- tonnelles (3 x 4,5 m & 3 x 6 m)
- grilles d'exposition,
- radar pédagogique,
- balayeuse de désherbage de voirie,
- aspirateur à feuilles,
- broyeur de végétaux,
- feux tricolores de chantier,
- panneaux routiers,
- blocs « sécurité » pour les manifestations.

Cette liste a vocation à s'étoffer au fil des années.

La réservation du matériel

Il convient tout d'abord de demander à la Communauté de Communes la création d'un identifiant pour le référent de la structure en question. L'accès à la plate-forme de réservation en ligne se fait via la page d'accueil du site communautaire : www.cc-molsheim-mutzig.fr.



Dès lors, il sera possible de sélectionner les différents équipements et de vérifier leur disponibilité. Une demande de réservation pourra être effectuée aux dates souhaitées. Chaque réservation en ligne est soumise au responsable de la banque de matériel pour validation.

Statistiques de réservation 2020

MATERIEL	Nombre de réservations effectuées	Nombre de lots réservés	Matériel disponible
PODIUM STAGECAR III	1	1	1
POUTRES SCENIQUES PODIUM			1
TABLES MANGE-DEBOUT EN POLYETHYLENE (6 lots de 5 mange-debout)	4	10	6
ENSEMBLE BRASSERIE BAVIERE (par rack de 10 ou 15 tables et 20 ou 30 bancs)	4	4	5
REMORQUE 38 BARRIERES POLICE	7	7	2
TABLES ET BANCS POLYETHYLENE (par lot de 5 tables et 10 bancs)	2	4	8
SECATEURS ELECTRIQUES ⁽¹⁾	7	9	2
TONNELLES VITABRI 3 X 4,5 m	3	18	8
TONNELLES VITABRI 3 X 6 m	10	26	8
GRILLES D'EXPOSITION 2 x 1 m (par lot de 3 grilles)	1	10	24
RADAR PEDAGOGIQUE ⁽¹⁾	5	5	1
BROSSE DE DESHERBAGE ⁽¹⁾	5	5	1
BALAYEUSE RAMASSEUSE ⁽¹⁾	9	9	1
BROYEUR DE BRANCHES ⁽¹⁾	10	10	1
ASPIRATEUR A FEUILLES ⁽¹⁾	3	3	1
DECOUPEUSE THERMIQUE ⁽¹⁾	4	4	1
DESHERBEUR THERMIQUE ⁽¹⁾			1
JEUX DE 2 FEUX TRICOLORES DE CHANTIER ⁽¹⁾	1	1	1
LOTS FEUX ORANGE A ECLAT ⁽¹⁾			2
PANNEAUX DE SIGNALISATION "DANGER" ⁽¹⁾			4
PANNEAUX DE SIGNALISATION "TRAVAUX" ⁽¹⁾			6
PANNEAUX DE SIGNALISATION "ROUTE BARREE" ⁽¹⁾	1	2	4
PANNEAUX DE SIGNALISATION "ROUTE BARREE A XXX METRES" ⁽¹⁾			4
PANNEAUX DE SIGNALISATION "INTERDICTION DE STATIONNER" ⁽¹⁾			4
PANNEAUX DE SIGNALISATION "RETRECISSEMENT DE CHAUSSEE" ⁽¹⁾			6
PANNEAUX DE SIGNALISATION "LIMITATION DE VITESSE 30 KM/H" ⁽¹⁾	1	2	4
PANNEAUX DE SIGNALISATION "LIMITATION DE VITESSE 50 KM/H" ⁽¹⁾			2
PANNEAUX DE SIGNALISATION "DEVIATION" ⁽¹⁾	1	4	4
PANNEAUX DE SIGNALISATION "FEU TRICOLERE" ⁽¹⁾			2
PANNEAUX DE SIGNALISATION "FLECHE ORIENTABLE" ⁽¹⁾			2
PANNEAUX DE SIGNALISATION "CIRCULATION ALTERNEE" ⁽¹⁾			2
PANNEAUX DE SIGNALISATION "INTERDICTION DE DEPASSER" ⁽¹⁾			2
PANNEAUX DE SIGNALISATION "FIN D'INTERDICTION" ⁽¹⁾			2
PANNEAUX DE SIGNALISATION "FLECHES ROUGE" ⁽¹⁾			1
PANNEAUX DE SIGNALISATION "CHANTIER" ⁽¹⁾			1
CONES DE SIGNALISATION ⁽¹⁾			4
REMORQUE BENNE MULTI-USAGES / PORTE-ENGIN 3,5T (PERMIS EB)	4	4	1
BLOCS BETON DE SECURITE EMPILABLES ⁽¹⁾			5
LOT REMORQUE POUR CIRCULATION ALTERNEE TEMPORAIRE ⁽¹⁾			1

⁽¹⁾ : Matériels disponibles uniquement pour les communes

3.14. AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MOLSHEIM & MUTZIG

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 confie aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, à compter du 1^{er} janvier 2017, une nouvelle compétence obligatoire intitulée « *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage* ».

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes gère deux Aires d'Accueil des Gens du Voyage, situées dans les deux communes de plus de 5 000 habitants, à savoir MOLSHEIM et MUTZIG. Depuis le 1^{er} novembre 2017, la Communauté de Communes gère les deux aires en régie, à l'aide d'un agent technique.



3.14.1. Aire d'Accueil des Gens du Voyage de MOLSHEIM

Tarifs et droits d'entrée

Droit de place journalier		3,00 €
Consommations de fluides au réel	Eau	2,80 €/m ³
	Electricité	0,17 €/kWh

Occupation du site

⇒ Taux d'occupation : 89,15 %

⇒ Fréquentation :

- 127 personnes (42 hommes / 44 femmes / 41 enfants)
- 44 ménages :
 - 15 couples sans enfants
 - 13 couples avec 1 enfant
 - 11 couples avec 2 enfants
 - 2 couples avec 3 enfants ou plus
 - 3 personnes isolées, sans enfants ou avec 1 enfant.

⇒ Durée des séjours : 6 mois en moyenne.

Budget

	DEPENSES	RECETTES
<i>Principaux postes</i>	Electricité : 49.980 € Frais de personnel : 34.119 € Eau (Estimation) : 10.788 € Coordination sociale : 10.300 € Equipements/matériels divers : 9.621 € Entretien des réseaux EP/EU : 5.185 € Entretien des blocs sanitaires : 3.829 € Espaces verts / déchets verts : 3.205 €	Subvention Etat : 44.529 € Redevances usagers : 32.091 € Subvention CD67 : 21.525 € Location bungalow : 2.500 €
TOTAL	127.027 €	100.645 €

Intégration des occupants

- ⇒ Coordination sociale : L'association ARSEA intervient 2 après-midis par semaine, pour l'aide aux démarches administratives et pour l'organisation d'animations auprès des enfants.
- ⇒ Scolarisation : L'obligation de scolarisation n'est pas respectée. Aucun enfant n'a été scolarisé cette année, l'épidémie de COVID-19 ayant entraîné un repli des familles sur elles-mêmes.

Principales problématiques

- ⇒ Epidémie de COVID-19 : Une grande partie des voyageurs résidant sur l'aire a été contaminée par le COVID-19. Conformément aux recommandations nationales, le logiciel de télégestion a été mis en mode « forcé » afin d'éviter les échanges d'espèces de main à main avec le régisseur et pour ne pas grever le budget des occupants se retrouvant sans activité. De ce fait, de nombreuses dettes ont été recensées après la crise, qui ont été partiellement remboursées durant l'année, et cela avec l'aide de la Communauté de Communes, les élus ayant accepté de prendre en charge à titre exceptionnel la moitié des contributions dues entre mi-mars et fin juin 2020 (Montant pris en charge par la CCRMM : 5.151,83 €).
- ⇒ Dépôt de très nombreux déchets (OM, déchets verts, matelas et déchets divers), évacués par l'agent technique en déchetterie. Pour éviter les dépôts de déchets verts au sol, en accord avec le SELECT'OM, une benne a été installée à l'entrée du site depuis 2019. Elle est vidée dès que nécessaire, plusieurs fois par semaine. Par ailleurs, l'agent accompagne régulièrement les usagers en déchetterie dès qu'ils en font la demande. Toutefois, les dépôts sont d'une telle quantité à l'entrée du site, à la fois de la part des usagers de l'aire, que de la part de citoyens résidant aux alentours, qu'il devient difficile de les gérer. La recherche d'une solution pérenne est en cours, en lien avec le SELECT'OM.
- ⇒ Non-respect de l'agent technique :
 - Nombreux appels téléphoniques intempestifs à l'agent technique à toute heure du jour et de la nuit. La mise en place d'une hotline en dehors des horaires de présence de l'agent technique est en cours de réflexion.
 - Non-respect du travail réalisé par l'agent technique : chasses d'eau non tirées et déjections directement au sol, malgré le nettoyage des blocs sanitaires plusieurs fois par semaine.

3.14.2. Aire d'Accueil des Gens du Voyage de MUTZIG

Tarifs et droits d'entrée

Location mensuel d'un emplacement avec bloc sanitaire individuel	150 € / mois
Consommation de l'eau au réel	2,80 €/m ³

Occupation du site

- ⇒ Taux d'occupation : + de 100 %, car les occupants sont sédentaires. Aussi, les enfants et petits-enfants s'installent au fur et à mesure à côté de leurs parents.
- ⇒ Fréquentation : 64 personnes (24 enfants, 33 hommes et 29 femmes) soit 21 ménages
- ⇒ Durée des séjours : à l'année

Intégration des occupants

- ⇒ Scolarisation : les gens du voyage se considèrent comme sédentaires et permettent à leurs enfants de suivre une scolarisation ordinaire jusqu'au collège. Toutefois, l'épidémie de COVID-19 a mis à mal l'habitude de scolarisation, plus aucun enfant n'étant scolarisé depuis lors par peur de la maladie.
- ⇒ Coordination sociale : le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage oblige à la mise en place d'une coordination sociale sur chacune des aires d'accueil. Toutefois, l'association recrutée

pour cela en depuis 2018 a constaté la non-adhésion des résidents au dispositif, aucune famille ne faisant appel à leurs services, mais se tournant par habitude vers l'assistante sociale de secteur. Aussi, il a été décidé d'arrêter le service au 31 décembre 2020.

Budget

	DÉPENSES	RECETTES
<i>Principaux postes</i>	Electricité : 50.737 € Eau : 8.788 € Frais de personnel : 14.071 € Achat de matériels divers : 14.411 € Travaux : 7.502 € Coordination sociale : 7.200 € Entretien réseau EU/EP et zone d'épandage : 6.377 € Tonte annuelle : 3.072 €	Subvention Etat : 31.788 € Subvention CD67 : 15.367 € Redevances usagers : 11.507 €
TOTAL	112.158 €	58.662 €

Principales problématiques et évolutions 2020

- ⇒ Epidémie de COVID-19 : Conformément aux recommandations nationales, aucun encaissement n'a été réalisé de mi-mars à fin juin afin d'éviter les échanges d'espèces de main à main avec le régisseur. De ce fait, de nombreuses dettes ont été recensées à l'été 2020, qui ont été partiellement remboursées, et cela avec l'aide de la Communauté de Communes, les élus ayant accepté de prendre en charge à titre exceptionnel la moitié des contributions dues sur la période (Montant pris en charge par la CCRMM : **3.337,50 €**).
- ⇒ Surpopulation du site et sédentarité : Conformément au Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2019-2024, l'Aire va être transformée en Terrains Familiaux (terrains permettant d'accueillir les gens du voyage en cours de sédentarisation ou sédentarisés). Le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 précise les caractéristiques techniques pour les futurs Aires d'Accueil et Terrains Familiaux à venir (les Aires d'Accueil existantes telles que l'AAGV de Molsheim ne sont pas concernées). Les réflexions sur la transformation se sont poursuivies en 2020, avec l'aide du Conseil Départemental qui a lancé un marché de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), dont un lot était consacré aux études préalables à la transformation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Mutzig, afin de déterminer les différents scénariis possibles. Le candidat retenu se compose de deux bureaux d'étude complémentaires, associés depuis une vingtaine d'années pour les projets d'évolution des habitats dédiés aux Gens du Voyage : Cabinet EQUILATERRE (Mme Sylvie JAECKLE, architecte de Strasbourg) et Cabinet LE FRENE (M. Roger BADER, sociologue localisé à Paris). La mission durera moins d'un an, leurs conclusions seront rendues courant 2021.
- ⇒ Dépôt de déchets divers (notamment ferraille et carcasses de voitures) issus des activités des résidents. Actuellement, les gens du voyage ne sont pas autorisés à se présenter en déchetterie, car ils ne sont pas considérés comme résidents permanents du territoire. Une réflexion est en cours avec le SELECT'OM afin de solutionner ce problème.
- ⇒ Régularisation des impayés : Depuis le 1^{er} janvier 2017, on constate l'absence fréquente de paiement de la contribution mensuelle, parfois de manière très régulière sans explications, parfois en cas de vacances des occupants. Pour la période 2017-2020, le total des impayés sur l'ensemble du site s'élevait à **15.987,50 €**. Aussi, depuis la mi-2019, un important travail de concertation a été mené avec les résidents, afin de renouer le dialogue et leur expliquer le rôle de la Communauté de Communes, ainsi que leur rappeler leur obligation de s'acquitter de la contribution mensuelle.

Après ce travail conséquent de pédagogie, plusieurs occupants ont accepté de mettre en place des prélèvements automatiques, permettant progressivement – sur plusieurs années – la réduction des dettes. Par ailleurs, hormis la période COVID, de nouvelles habitudes de paiement ont été prises. On relève donc actuellement moins de nouveaux impayés pour les paiements des contributions dues pour les mois en cours.

3.15. BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

3.15.1. Historique

Les membres du Conseil Communautaire avaient décidé de se doter de la compétence « *Installation, gestion et entretien de bornes de recharge pour véhicules électriques* » dès juin 2016. En parallèle, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a annoncé fin 2016 sa volonté de soutenir les projets en faveur de la mobilité électrique en octroyant des subventions à hauteur de 80%, dans le cadre du dispositif « *Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte* » (TEPCV). Aussi, afin d'agir pour la transition énergétique tout en profitant de coûts d'investissement réduit, il a été décidé début 2017 de déployer 19 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire.

En concertation avec les maires des Communes concernées, des emplacements ont été choisis et un calendrier de déploiement déterminé :

COMMUNE	EMPLACEMENT	MISE EN SERVICE
ALTORF	Parking Abbatale Saint Cyriaque	01/2019
AVOLSHEIM	Jardins de la Gare	06/2019
DACHSTEIN	Rue Saint-Martin	01/2019
DINSHEIM	Parking du Foyer Communal	01/2019
DORLSHEIM	Place du Village	05/2019
DUPPIGHEIM	Parking Zone de Loisirs	01/2019
DUTTLENHEIM	Parking Mairie	01/2019
ERGERSHEIM	Parking RD30	02/2019
ERNOLSHEIM	Parc des sports	01/2019
GRESSWILLER	Place de la Mairie	02/2019
MOLSHEIM 1	Parc des Jésuites	04/2019
MOLSHEIM 2	Parking Rue des Sports	01/2019
MUTZIG 1	Place de la Mairie	01/2019
MUTZIG 2	Espace Atrium	12/2019
NIEDERHASLACH	Place des Fêtes	01/2019
OBERHASLACH	Parking Salle Polyvalente	01/2019
SOULTZ-LES-BAINS	Rue du Moulin	04/2019
STILL	Parking des Tuileries	01/2019
WOLXHEIM	Place des Pierres	Prévu mi-2021

Le montant des investissements réalisés pour les 17 premières bornes s'élève à 151.266 € HT, subventionné à 80 % par le dispositif TEPCV, soit 121.013 € HT.

Les deux dernières bornes (Mutzig 2 et Wolxheim) feront l'objet d'une seconde demande de subvention en 2021, lorsque les travaux seront totalement achevés.

3.15.2.Statistiques de fréquentation

→ **AU TOTAL :**

2019 = 303 charges = 4.318 kWh chargés = 1.321 € collectés

2020 = 364 charges = 4.454 kWh chargés = 1.455 € collectés

Palmarès des bornes les plus utilisées :

	2019 *		2020	
	Borne	Nombre de charges	Borne	Nombre de charges
1	Oberhaslach	64	Dachstein	98
2	Mutzig – Centre	55	Molsheim – Jésuites	47
3	Molsheim – Jésuites	45	Mutzig – Centre	44
4	Dachstein	35	Oberhaslach	30
5	Molsheim – Rue des Sports	31	Mutzig – Atrium	25
6	Soultz-lès-Bains	14	Niederhaslach	19
7	Ergersheim	14	Duppigheim	18
8	Still	11	Molsheim – Rue des Sports	13
9	Duppigheim	10	Altorf	12
10	Niederhaslach	6	Avolsheim	12

** sachant que les bornes ont été progressivement mises en service tout au long de l'année 2019.*

3.16. AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Le déploiement de la fibre optique est une révolution dans le domaine du numérique, offrant de nouvelles capacités et de nouveaux usages à nos entreprises, commerces et à tous les habitants. A ce titre la Communauté de Communes, après avoir porté le déploiement du réseau câble au courant des années 1990, s'est engagé à accompagner le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des concitoyens.

3.16.1. Historique : déploiement d'un réseau câblé dans les années 1990

Au courant des années 1990, 12 Communes sur les 18 que comptent notre Communauté de Communes se sont engagées par convention avec la société Est-Vidéocommunication, devenue Numéricable puis SFR. Cette convention d'une durée de 30 ans porte sur le déploiement d'un réseau câblé permettant un accès internet très haut débit, combiné à une offre de téléphonie et de télévision (triple play).

Grâce à cette convention, les communes d'ALTORF, DACHSTEIN, DINSHEIM-SUR-BRUCHE, DORLSHEIM, DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM, ERGERSHEIM, ERNOLSHEIM-BRUCHE, GRESSWILLER, MOLSHEIM, MUTZIG et SOULTZ-LES-BAINS ont été pionnières et ont bénéficié très tôt d'un réseau Très Haut Débit (supérieur à 30 Mbps et offre triple play).

Les Communes d'AVOLSHEIM, HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH, OBERHASLACH, STILL et WOLXHEIM ne sont pas concernées par ces conventions et ne disposaient donc pas d'accès au Très Haut Débit à date.

3.16.2. Convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit en alsace

Pour remédier à cette inégalité de traitement entre nos 18 communes, la Communauté de Communes a délibéré en 2013 pour prendre la compétence « Aménagement numérique du territoire : participation financière aux infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit ».

Par ce biais notre Communauté de Communes et les Communes membres non concernées par un réseau très haut débit ont pu rejoindre le projet régional de déploiement d'un réseau 100% fibre optique en FTTH. Sont concernées les communes d'AVOLSHEIM, HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH, OBERHASLACH, STILL et WOLXHEIM, elles sont intégrées à la tranche ferme de ce dispositif régional.

En janvier et février 2019, les communes d'AVOLSHEIM et de WOLXHEIM ont été les premières communes de notre territoire à être raccordées à la fibre optique.

La participation financière de la Communauté de Communes s'élève à 175 € par prise téléphonique recensée, soit :

- 57.575 € pour 329 prises à AVOLSHEIM,
- 79.100 € pour 452 prises à WOLXHEIM,

En 2020 les études et travaux de raccordement sont entamés et se poursuivent pour permettre le raccordement à la fibre optique FTTH des communes de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH, OBERHASLACH et STILL., prévu pour 2021.

3.16.3. Signature avec SFR d'une convention de déploiement de la fibre optique ftth pour les communes câblées

Concernant les 12 communes câblées du territoire et comme indiqué en introduction, elles bénéficiaient déjà d'un réseau très haut débit ayant connu une modernisation ces dernières années (passage de 30 à 100 Mbps). Cela a impliqué que ces communes soient placées en tranche « conditionnelle » du projet de RIP régional porté par la Région et confié à ROSACE.

La conséquence de ce traitement était un déploiement tardif de la fibre optique sur ces communes à échéance des conventions câbles en cours, soit après 2028 au plus tard.

Face à ce constat, la Communauté de Communes a délibéré puis signé en novembre 2019 une Convention de Programmation et de Suivi des Déploiements FTTH (CPSD) avec la société SFR-FTTH.

Cette convention porte sur le déploiement d'un réseau 100% fibre optique FTTH sur les 12 communes concernées par un réseau câblé : ALTORF, DACHSTEIN, DINSHEIM-SUR-BRUCHE, DORLISHEIM, DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM, ERGERSHEIM, ERNOLSHEIM-BRUCHE, GRESSWILLER, MOLSHEIM, MUTZIG et SOULTZ-LES-BAINS.

Selon les engagements pris par la société SFR-FTTH, ce réseau sera déployé sur 100% du territoire de ces 12 communes avant le 31 décembre 2021 (particuliers et entreprises) ; ce déploiement est pris en charge financièrement et à 100% par SFR-FTTH ; et sera ouvert à tous les opérateurs de service souhaitant proposer leurs offres.

Grâce à cette convention, 100% des communes du territoire intercommunal seront raccordées à un réseau fibre optique FTTH à la fin de l'année 2021.

Fin décembre 2020 et dans le cadre de la convention signée avec SFR-FTTH, plus de 3.600 prises sur 4 communes de notre territoire étaient déployées et sont entrées dans un délai de gel réglementaire de 3 mois avant commercialisation (prévue pour mars 2021) : 544 logements à ALTORF, 580 logements à DORLISHEIM, 1.747 logements à MOLSHEIM et 733 logements à MUTZIG.

3.17. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

3.17.1. Le Conseil Départemental du Bas-Rhin

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin constitue le partenaire financier important de la Communauté de Communes dans le cadre du financement de l'aménagement de la liaison cyclable à Molsheim (2 passerelles vers Lycée Schneider), de la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyages de Molsheim et Mutzig. Ainsi qu'à titre exceptionnel, suite à la crise sanitaire liée au COVID-19 une participation à l'achat de Masques à usage unique. C'est ainsi qu'en 2020, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **40.999,91 €**.

3.17.2. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est un partenaire financier important pour la Communauté de Communes pour les primes d'épuration de nos stations d'épuration de Molsheim, Duppigheim et Ernolsheim-Bruche. C'est ainsi qu'en 2020, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **123.161,00 €**.

3.17.3. Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.)

Le S.D.E.A. constitue un partenaire incontournable de la Communauté de Communes pour l'exercice de sa compétence en matière d'assainissement. La Communauté de Communes lui a ainsi confié l'entretien, l'exploitation et la gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales ainsi que l'entretien et l'exploitation des réseaux d'eau potable.

3.17.4. La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin

La Caisse d'Allocations Familiales est un partenaire financier important pour la Communauté de Communes dans le cadre du financement de son Relais d'Assistantes Maternelles ainsi que les Aires d'Accueil des Gens du Voyages de Molsheim et Mutzig. C'est ainsi qu'en 2020, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **186.841,07 €**.

3.17.5. Mutuelle Sociale Agricole (MSA)

La Mutuelle Sociale Agricole est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes dans le cadre du financement de son Relais d'Assistantes Maternelles. C'est ainsi qu'en 2020, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **746,23 €**.

3.17.6. La Région Grand Est

La Région Grand Est est un partenaire financier pour la Communauté de Communes dans le cadre du financement de la compétence du Transport à la Demande. C'est ainsi qu'en 2020, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **25.485,21 €**.

3.17.7. Préfecture du Bas-Rhin

La Préfecture du Bas-Rhin est un partenaire financier pour la Communauté de Communes au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.), en vue l'aménagement de la liaison cyclable à entre Dinsheim - Still - Heiligenberg et de l'étude de danger en vue de la requalification du parc d'ouvrage en systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques. C'est ainsi qu'en 2020, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **252.393,00 €**.